

JULIEN ROUSSEAU

*ETHIQUE DE L'AMOUR*

« Il s'agit, *sine qua non*, de *vivre* les choses avant de les écrire, les filmer, ou les configurer ; de même, les filmer, les écrire, les configurer, n'ont pour fonction que d'installer les conditions dans lesquelles elles pourront être vécues.<sup>1</sup> »

---

<sup>1</sup> Belhaj Kacem (Mehdi) ; *Théorie du trickster*, Sens&tonka, 2002, p 11.

Un sujet qui se demande, ne serait-ce qu'une fois, s'il aime vraiment les sujets avec lesquels il entretient une relation amoureuse n'aura pas connu de véritables amours. Les sujets qui l'ont rencontré le savent ; ils le savent d'un savoir qui ne souffre d'aucune hésitation. Ils savent ce qu'est l'amour ; ils savent, après avoir fait l'assomption de la relation amoureuse qu'elle est l'événement du jeu : un jeu où le sort affectuel des uns est, pour le meilleur comme pour le pire, lié au sort affectuel des autres ; un jeu qui ne connaît ni vainqueur ni perdant.

C'est la rencontre de ce que Beckett ne manquerait pas de nommer nos dépeupleurs<sup>2</sup>, l'assomption menée à terme de la relation amoureuse, qui, bien plus que toute autre, renseigne rétroactivement sur la Loi de l'existence qu'est la présence de l'autre avec laquelle je ne peux pas ne pas compter. L'existence (notre être en vie), sa Loi (la présence de l'autre), est le transcendantal de la condition humaine.

Le manuscrit que vous venez d'entamer est travaillé par quatre lignes de force qui l'auront mis en forme :

- La dialectique de l'amour et la de la jouissance : dans quelle mesure amour de la jouissance et jouissance de l'amour se conjoignent-ils ? se disjoignent-ils ?
- Les tenants et les aboutissants de l'assomption de la relation amoureuse : en quoi aura-t-elle et ne cesse-t-elle pas d'être le parcours singulier de la mise à l'épreuve de l'amour ? Relève-t-elle du désir ? de la volonté ?
- L'existence, entendue comme essence du Transcendantal (condition de l'avoir lieu de tout ce qui peut avoir lieu) : quels sont les rapports entre La Loi de l'existence, la Loi de non-agression physique permanente qu'instaure le contrat social et la Loi éthique appelée aussi Loi du sujet (pour autant qu'elle désigne l'optimisation systématique des manières d'être affecté du sujet quelque soit la situation) ?
- Les digressions qui auront été autant de débordements discursifs spéculatifs dont l'improvisation n'aura cessé de donner de nouvelles perspectives à ce manuscrit. Ces digressions sont le produit de la mise en rapport des lignes de

---

<sup>2</sup> « Dans le *Dépeupleur*, [...] il y a tout un petit peuple de gens affairés à obéir à un impératif unique. [...] L'impératif est de chercher l'autre, ou plus précisément de chercher *son* autre. C'est le tout début de la fable : « Séjour où des corps vont cherchant chacun son dépeupleur. » Le dépeupleur est celui qui, parce qu'il est *votre* dépeupleur, vous singularise, vous arrache au statut anonyme de qui n'a d'être que de se perdre dans le peuple des chercheurs. Etre « dépeuplé », c'est advenir à soi dans la rencontre de son autre. » : Badiou (Alain), « L'écriture du générique : Samuel Beckett » in *Conditions*, Paris, coll. l'Ordre philosophique, éd. Seuil, 1999, p 352.

forces d'où seront nées de nouvelles perspectives relative à la mise en forme de ce manuscrit.

## I] De la relation d'exception qu'est la relation amoureuse

L'amour a cours, nulle part ailleurs, que dans la relation. Si la relation est le transcendantal/le lieu de l'amour, (là où il se fait et se défait,) toute relation n'est, bien entendu, pas pétrie d'amour. N'en déplaisent aux auteurs du Nouveau Testament, Paul et Jean, qui exhortent à ce qu'il en soit ainsi<sup>3</sup>.

L'amour, telle que nous l'entendons, ne se réduit pas à l'Erôs<sup>4</sup> (au désir sexuel qui en serait la vérité). Il a cependant un sens plus restrictif que l'Agapè chrétienne ; en tant que le véritable amour n'aura pas fait l'objet d'un choix mais ce sera imposé à nous. Tout sujet n'est pas en mesure de nous imposer l'amour ; ce pourquoi il est circonscrit, pour qui aura eu le bonheur de le rencontrer, à une poignée de sujets que sont les êtres qui nous sont chair.

La relation amoureuse a ceci de singulier, qu'elle est, contrairement à n'importe qu'elle autre relation, une fin et non un moyen. Toute relation est motivée par l'obtention d'un gain, est occasion de parvenir à une fin, qui nous fait la contracter. Exception faite de la relation amoureuse<sup>5</sup>, qui ne connaît pas d'autres fins que sa propre poursuite. Chaque fois que nous entrons en relation avec un sujet (que ce soit pour aller acheter des timbres, pour s'inscrire au club tupperware du coin ou pour aller voir une prostituée...que sais-je) ; nous sommes contraints d'entrer en relation pour accéder à une fin déterminée. Exception faite de la relation amoureuse, la contraction de la relation fait toujours l'objet d'une décision motivée. La relation qui se réduit à un simple moyen ne manque pas d'être froidement anecdotique,

---

<sup>3</sup> «Connu de la littérature païenne, présent dans l'œuvre de Philon d'Alexandrie (T 20 env.-45 env.), le concept d'agapè reçoit une promotion soudaine quand certains auteurs du Nouveau Testament l'adoptent et le rendent synonyme d'amour chrétien. Dans ce contexte, agapè signifie soit l'amour condescendant et gratifiant de Dieu pour les hommes, soit l'amour inconditionné, le dévouement absolu que les chrétiens doivent avoir pour autrui, quel qu'il soit (fils d'un même Père, tous les hommes sont frères : le prochain n'est pas seulement le proche, c'est aussi bien le passant, l'inconnu, l'étranger, l'esclave, l'ennemi, sans aucune « acception des personnes »). Les textes majeurs qui célèbrent l'agapè chrétienne sont l'hymne à l'amour de la première lettre de Paul aux Corinthiens (XIII) et la première Épître dite de Jean.» ; Encyclopaedia Universalis 9 ; article « agapè ».

<sup>4</sup> « [...] Amour-passion, [...] désir amoureux [...].Lorsqu'on oppose érôs et agapè, on sous-entend que le premier est un amour de prise, un amour captatif, intéressé [...].Erôs convient davantage à l'amour des amants, à l'amour enflammé, bien qu'il soit utilisé aussi (à la suite de Platon, dans le *Phèdre* et le *Banquet*) pour désigner non pas l'érotisme sexuel et sentimental mais la ferveur mystique [...] » ; Encyclopaedia Universalis 9 ; article « agapè ».

<sup>5</sup> ...et dans certains cas de la relation communautaire. Nous verrons plus loin dans quelle mesure elle est indiscernable de la relation amoureuse et en quoi elle s'en distingue.

strictement formelle au moment où elle a lieu ; en tant que la fin qui la motive est l'enjeu de la prise de contact.

L'amour ne fait pas l'objet d'une quelconque décision, dans la mesure où, à l'instar du respect, l'amour s'impose à nous, sujets. La rencontre, l'événement amoureux ne peut pas ne pas transformer la manière dont une relation est habituellement vécue : la relation avec le sujet qui nous aura imposé l'amour est une fin en soi, sa poursuite, la fin poursuivie par le sujet ; elle ne peut pas ne pas être informelle, sans quoi elle rend malade, elle obsède. Dans le cas où la relation avec un sujet dont la rencontre nous aura imposé l'amour reste formelle, alors cette persistance du caractère formelle de la relation est l'indice d'une non-réciprocité et/ou d'une absence de déclaration. La relation amoureuse est une relation d'exception, dans la mesure où celui/celle qui en est le sujet n'a d'autre fin que son entretien, d'en maintenir la vigueur, d'en renouveler la teneur. En tant qu'elle n'a d'autre fin qu'elle-même, elle est informelle : *la relation amoureuse, le véritable amour, est toujours amour de la relation*, de cette relation d'exception que l'on entretient avec ceux qui nous sont chair ; avec ceux qui donnent corps/sens à cette relation qui ne serait rien/ne pourrait avoir lieu sans eux.

Entendue comme telle, *la relation amoureuse consiste en la pulsation, qui est circulation de l'énergie (des affects) entre les sujets de l'échange, à laquelle cette relation aura donné lieu*; pulsation grâce à laquelle prend corps, s'entretient et se renouvelle la dite relation. La « pulsation amoureuse » est, contrairement à la « relation amoureuse », pléonasme. *La pulsation est l'objet de la jouissance de l'amour, qui est jouissance de la relation, pour autant que la relation est le transcendantal de l'amour*. En revanche, si celui-ci (l'amour) ne va pas sans celle-là (la relation), celle-ci (la relation) ne va pas sans celui-là (l'amour). Comme nous l'avons laissé entendre, si l'amour est relationnel, la relation n'est pas forcément amoureuse, loin de là.

La relation amoureuse est pulsée par des signes qui sont émis par les sujets qui prennent part à l'échange, donnent corps à cette relation (sujets de l'échange ou de la relation amoureuse). L'émission de signes participe de sa dynamique et agit comme relance de la pulsation. Ils sont le combustible de la pulsation qui anime la relation amoureuse en tant qu'ils condensent une charge d'affect dont l'énonciation est le haut-parleur par lequel transite cette énergie (l'affect). En ce sens, l'émission de signes, dont l'énonciation est le transcendantal (la condition de l'avoir lieu de leur

émission), est, de la part de l'un, l'appel adressé à l'autre, afin qu'il les interceptent, les saisissent pour qu'il soit, à la fois, saisi (affecté) de cette saisie, touché par la libération de l'affect auquel il renvoie, surpris par la spontanéité de leur émission (c'est-à-dire par la spontanéité de l'énonciation, qui, en tant que champ du visible et de l'audible est le lieu de l'émission du signe).

Les signes ne se disent pas ; ils (se) montrent dans l'énonciation. Ils montrent, par la spontanéité de leur émission, qu'il y a quelque chose ; quelque chose qu'ils ne (se) disent pas explicitement : « je t'... » est, en l'occurrence, le non-dit de la pulsation en quoi consiste l'amour. L'amour ne se dit pas ; il se montre. Il se montre dans la spontanéité de l'avoir lieu d'une pulsation évanescence, dans la circulation de l'énergie (des affects) entre les sujets de l'échange. Plus l'amour se dit, moins il se montre ; moins l'intensité de sa présence est palpable. En d'autres termes, plus les sujets de la relation se disent « je t'aime » ; moins ils sont capables de jeter les bases préalables à l'avoir lieu d'une pulsation dans laquelle l'amour (l'affect) exprime l'intensité de sa présence. Bref, ne pas cesser de dire « je t'aime » est l'indice de l'absence de l'avoir lieu d'une telle pulsation, de l'incapacité des sujets de la relation à lieu donner corps ; pour autant qu'il n'aura pas fait l'objet d'une énonciation spontanée.

Les signes sont le tissu affectuel de la relation amoureuse à partir duquel se tisse une pulsation. Visibles et audibles, les signes ne sont, par la spontanéité de l'énonciation que requiert leur émission, jamais énoncés au moment où ils sont émis. Si le signe ne dit pas ce qu'il montre, ce dont il est l'épiphénomène, il ne dit pas non plus ce qu'il fait : il insinue en s'étant spontanément insinué dans les interstices du discours, au détour d'une réplique. Ils sont visibles : mimiques, sourires, regards, gestes, soupir. Ils sont audibles : intonation, diction, silence, phrasé. Visibles et/ou audibles, les signes ponctuent l'énonciation ; et par là même, renseignent les sujets de la relation sur la manière dont leur discours, la trame de leur échange, les affectent. Les signes renseignent non seulement sur la manière dont les sujets sont affectés de l'énoncé (écoute (du sens) de ce qui se dit), mais aussi sur la manière qu'ils ont d'être affectés de l'énonciation (écoute de la manière qu'ils ont de dire ce qu'ils disent, écoute de l'écoute de l'autre et écoute de notre écoute de l'autre qu'est l'écoute de notre acuité d'écoute et de celle de l'autre). Les sujets se surprennent ainsi, au fil du discours, autant qu'ils se font surprendre.

Si l'émission de signes ne se réduit pas à la soumission à un code, un code implique l'émission de signes. Un code induit des signes dont l'émission n'est pas spontanée ; pour autant que (la soumission volontaire à) leur émission (induite par un code) est nécessaire pour contracter la relation que ce code régit. Contrairement à l'émission spontanée de signes qui ne préexiste pas à l'avoir lieu de la relation, le code préexiste à la relation qu'il régit. En tant qu'il règle l'énonciation, dicte tacitement les comportements, *un code est un corpus de règles formelles qui déterminent un cadre relationnel avant que la relation ai lieu* ; les manières qu'ont les sujets d'être et d'agir en situation ; pour autant qu'ils s'y soumettent. Un code, en tant que corpus de règles formelles auxquelles un sujet se soumet, a cours dans le champ social. La relation sociale, entrer en contact avec des inconnus, implique tacitement une soumission volontaire des sujets aux règles formelles qui la régissent. La contraction d'une relation sociale, la prise de contact de sujets qui ne se connaissent ni d'Eve ni d'Adam, est l'indice de leur soumission volontaire au code. Le respect des règles formelles par l'un et l'autre, *les signes de ce respect* exécutés et interceptés par l'un et l'autre ont vocation à ce que les sujets de la relation sociale se renseignent l'un, l'autre sur l'absence de mauvaise intention de l'un comme de l'autre. La soumission volontaire des sujets au code est l'indice d'un contrat social qui est la condition nécessaire à l'avoir lieu d'une relation sociale. Le respect des termes du contrat (la soumission volontaire au code, à des règles formelles) est l'indice d'une volonté de pacification qui est la raison d'être de ce contrat ; contrat qui instaure la Loi de non-agression physique permanente. Le respect mutuel des termes du contrat, qui est soumission volontaire au code, est donc l'assurance d'une non-agression physique permanente entre les sujets ; respect de la Loi de non-agression qui est la condition nécessaire et suffisante à la contraction de toute relation sociale. En d'autres termes, le contrat social est le transcendantal de la relation, c'est-à-dire ce sans quoi la relation n'aurait pu avoir lieu. C'est pourquoi le code préexiste aux relations sociales qu'il régit ; relations dont il définit le cadre avant leur avoir lieu.

*Digression Ière : La Loi de l'existence et ses implications : du contrat social et des règles formelles (règles civiques, règles de civilité et règles communautaires)*

Le transcendantal du contrat, le lieu où il se fait et se défait, est la volonté (de soumission mutuelle à des règles formelles); tandis que le transcendantal des règles (formelles) est la Loi. Le transcendantal des règles est la Loi ; pour autant que les règles sont, dans une situation qu'elles régissent, la mise en forme (l'expression formelle) de la Loi (qu'elles n'énoncent pas). Les règles (lois) sont l'indice de la présence de la Loi (donc de l'autre), qu'elles expriment sans (explicitement) l'énoncer. Le code, le corpus de règles formelles qui régissent une situation sociale, est, à l'inverse du signe, imperceptible (il n'est pas apparent). Il est imperceptiblement incorporé par les sujets dans la mesure où les règles formelles qui régissent les situations sociales, les font et les défont, préexistent à l'existence, à la venue au monde du sujet. En d'autres termes, le contrat social préexiste à la naissance du sujet.

L'éducation n'a pas d'objet plus originaire que cette incorporation du code, des règles formelles (règles civiques et de civilité) qui perpétuent le contrat social. L'éducation n'a pas d'autre objet plus originaire que la discipline des corps et de leurs pulsions qui consiste en la naturalisation du code, des règles formelles. L'inculcation des valeurs familiales n'est que la marge de manœuvre de l'institution parentale pour singulariser leur progéniture (et par là même affirmer la leur) par rapport au code, dans les limites du respect qu'il lui est dû.

La Loi (de non-agression physique permanente) qu'instaure le contrat social est la condition du « vivre ensemble », le transcendantal du « faire société » ; Loi dont le politique fait l'assomption. *Le* politique désigne la volonté de mettre en oeuvre (donc en forme) la Loi de non-agression physique permanente afin qu'elle prenne corps (afin qu'elle soit effective), afin que la société, le Corps social est force de loi. *La* politique désigne, quant à elle, le moyen de mettre en forme la société, de donner au Corps social une forme. En lui donnant un cadre formel (des lois : règles civiques), *la* politique est le moyen de donner forme au Corps social ; elle est le moyen de mettre en œuvre une modalité, une forme du « vivre ensemble ». *Une* politique (la politique de x, la politique menée et défendue par y) désigne le choix (qu'un certain nombre de corps ont fait) en faveur d'une forme du « vivre ensemble », d'une forme à donner au Corps social. *Une* politique est ainsi *un* système de valeurs qui se rapportent à la volonté de modeler le Corps social et désigne (*un* parti pris pour) les modalités qui permettent la mise en forme du Corps social. En ce sens, une politique comporte un point de vue sur le « vivre ensemble », une vision de celui-ci, une manière de le concevoir ; de concevoir la vie en société. La vocation de toute politique est de régir le Corps social pour lui donner forme ; ce qui implique qu'elle est la capacité de rallier à elle ou de s'imposer au plus grand nombre de corps possible ; pour autant que ceux qui défendent leur politique (leur conception du « vivre ensemble ») aspire à son effectivité. C'est pourquoi toute politique comporte un double projet : un projet théorique qui est celui de la genèse d'une conception du « vivre ensemble » (la raison d'être de toute politique) et un projet pratique qui consiste à rendre effectif son projet théorique (donner massivement corps à la conception qui l'a fait naître). Ainsi, la condition d'effectivité d'une politique (qu'est la vocation de toute) est son incorporation massive au Corps social. Une politique effective est donc une conception de la vie en société qui aura su s'imposer face aux autres politiques (avec qui elle était en concurrence); politiques qui, n'ayant pas encore pris massivement corps, n'ont pas les moyens de leur ambition de modelage du Corps social. L'effectivité d'une politique, sa capacité à légiférer (à mettre en forme le Corps social par l'édiction de règles civiques) dépend, en dernière instance, de sa capacité à affecter massivement les corps ; que ce soit par pure contrainte (pouvoir de sanction) ou par adhésion des citoyens/gouvernés.

L'Etat moderne est l'assomption menée à terme de la Loi de non-agression physique du Corps social-national; en tant qu'il se fonde effectivement sur la « monopole de la contrainte physique légitime »<sup>6</sup>. Lui seul a le pouvoir d'exercer *légitimement* la violence sur les corps ; pour autant que soient édictées les conditions *légales* de l'exercice de son pouvoir de contraindre. Les gouvernants qui se succèdent à la tête de l'Etat (du Corps social) sont légitimes pour autant qu'ils aient respecté les conditions légales de l'accession au pouvoir règlementaire. La transgression de la règle civique donne automatiquement le *droit* à l'Etat moderne d'exercer son pouvoir de contrainte. Le sujet est libre de transgresser une règle civique, le code légal ; c'est-à-dire de commettre un acte qui lui contrevienne. La transgression est un acte qui, bien que contrevenant au code de loi est prévu par lui ; un acte qui fait partie du code bien qu'il lui contrevienne d'un point de vue légal. La transgression de la règle civique fait partie du code légal dans la mesure où ce code prévoit les procédures qui s'ensuivront ; à savoir, une sanction qui, conditions légales de son avoir lieu oblige, se doit d'être prononcée après comparution et se doit d'être proportionnelle au préjudice sociétal impliqué par cette transgression<sup>7</sup>. La lourdeur de la sanction dépend, en effet de la règle civique qui a été transgressée et du contexte dans lequel cet acte a été commis. « La » « loi » (le corpus de règles civiques) et la transgression se co-appartiennent dans la mesure où « la » « loi » désigne la codification de « la » transgression qu'elle fait naître ; la codification des actes qui lui contreviennent. L'une ne va pas sans l'autre : il y a une synchronie de « la » « loi » et de sa transgression. En d'autres termes, l'une ne peut être pensée sans l'autre.

---

<sup>6</sup> Weber (Max) ; *Économie et société : les catégories de la sociologie*, t. 1, Paris, Pocket, 1995, p. 97.

<sup>7</sup> Article 15 de la DDHC : « La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires ; les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société. »

En revanche, le respect de la Loi de la non-agression physique permanente, qui est la condition du « faire société », s'impose au sujet que nous sommes ; pour autant que la Loi de l'existence qu'est la présence de l'autre, la condition humaine, est le donné que tout sujet ne peut pas ne pas prendre en compte. La Loi de non-agression physique permanente (donc la société) s'impose au sujet pour autant qu'elle est la condition d'optimisation des manières d'être affecté du sujet ; condition qui est la Loi du sujet, la Loi éthique que le sujet ne peut pas ne pas s'imposer à lui-même. L'effectivité de la Loi de non-agression physique permanente permet au sujet de se payer le luxe de ne pas être en permanence, à l'instar de l'animal, sur le qui-vive. Même celui qui refuserait la condition humaine, la présence de l'autre qui a force de loi existentielle, ne peut pas ne pas prendre en compte le donné (existentiel) qui s'impose à lui. En d'autres termes, même celui qui aura refusé de vivre avec les autres, de faire société avec eux ; même celui qui aura voulu vivre en ermite, ne peut pas ne pas compter sans (la présence de) l'autre pour vouloir cela. D'où le débat qui oppose Hobbes et Habermas. Pour Habermas, il est impossible de refuser de faire société dans la mesure où la condition humaine m'empêche de formuler ce refus sans faire de contradiction performative ; puisque refuser de faire société c'est s'inscrire dans la société pour s'en exclure volontairement. Le paradigme de l'événement impossible est l'abolition du contrat social qui instaure le Corps social par l'intermédiaire de la Loi de non-agression physique permanente. Quittons les jeux de langage habermassiens pour passer à Hobbes. Pour Hobbes, il est possible de refuser de faire société malgré la condition humaine, puisque je suis libre de refuser de vouloir me soumettre au contrat social (c'est-à-dire que je peux vouloir ne pas vouloir me soumettre au code, à un corpus de règles formelles ; à cette volonté de soumission qui est la condition de la société). Seulement, Hobbes précise que ce refus serait pure folie. *Dans la mesure où la présence de l'autre qu'est la condition humaine est la Loi de l'existence ; dans la mesure où la Loi de l'existence est le transcendantal de La Loi de non-agression physique permanente et du contrat social qui l'instaure ; dans la mesure où la Loi de non-agression physique permanente est le transcendantal de la Loi éthique<sup>8</sup>, pour autant qu'une telle agression peut mettre fin à mon existence ( ; existence qui est la condition de l'optimisation de mes manières d'être affecté) ; alors, ne peut pas ne pas s'imposer au sujet que je suis la*

---

<sup>8</sup> Loi du sujet auquel ne peut pas ne pas s'imposer l'optimisation de ses manières d'être affecté quelque soit la situation

*volonté de me soumettre au code, aux règles formelles (civiques) tant que je puis agir éthiquement* ; c'est-à-dire de manière à optimiser mes manières d'être affecté.

Un sujet peut transgresser une règle civique s'il estime pouvoir passer entre les gouttes de la sanction. Il peut aussi et surtout transgresser une règle de civilité, c'est-à-dire ne pas se soumettre au code de civilité qui régit une situation, au code qui prévaut dans une situation sociale déterminée. Il peut aussi et surtout la transgresser car elle n'implique pour lui aucune ombre de sanction ; si ce n'est la rupture d'une relation avec le sujet ou un bannissement de la communauté envers laquelle il a commis l'acte de profanation qu'est la transgression.

Dans le cas où le sujet transgresse la règle civile pour la transgression, s'il commet un acte de profanation pour la profanation ; alors le sujet jouit (bassement) de son acte car il n'aura eu vocation qu'à violer, qu'à « agresser » la règle civile par l'intermédiaire de celui ou de ceux qui la respecte. La (basse) jouissance de la transgression est l'indice d'un Événement impossible : le transcendantal de la jouissance de la transgression (qu'est la profanation pour la profanation) est l'Événement impossible d'une (abjecte) caducité de la Loi de non-agression physique permanente, donc d'une (abjecte) caducité du contrat social.

L'absence d'exécution de signes propres à une communauté est distincte d'une transgression perpétrée par un sujet envers elle. L'absence d'exécution ou de port de signes communautaires par un sujet est l'indice, pour un sujet « appartenant » à une communauté, que le sujet avec lequel il est en relation n'est pas membre de la sienne ; pour autant que ce sujet n'aura pas signalé sa connaissance du code communautaire par sa perpétuation, par l'exécution ou le port rituels de signes partagés par ses membres. Seul l'irrespect du code communautaire (propos ou pratiques qui lui contrevienne) par un membre d'une communauté peut constituer une transgression pour le Corps communautaire. Les représentants du Corps communautaires peuvent sanctionner la transgression par l'excommunication.

L'éducation est le processus d'incorporation des règles civiques et de civilité (voire des règles communautaires) afin que se perpétue le contrat social dont ces règles dénotent la présence. Plus ou moins trans-situationnel, un code consiste en un processus de ritualisation qui se rapporte à l'exécution (voire au port) de signes (distinctifs) qui sont l'indice d'un respect envers le corpus de règles propre à ce code :

- L'exécution de signes, tels que les déclarations fiscales et le paiement de ses impôts, sont l'indice d'un respect des règles civiques. Le *code légal* est singulier, dans la mesure où son irrespect peut coûter, au sujet qui se fait pincer, une sanction proportionnelle à sa transgression.
- L'exécution de signes, tels qu'un « merci », un « bonjour », voire un sourire à des inconnus ou des collègues, sont l'indice d'un respect des règles de civilité. Le *code de civilité* est singulier, dans la mesure où, l'exécution des signes qui en sont l'indice est vouée à montrer à l'autre nos bonnes (ou notre absence de mauvaises) intentions en lui montrant notre bonne éducation (notre connaissance et notre respect des règles de civilité). Contrairement à l'irrespect du code légal, l'irrespect du code de civilité n'entraîne, lui, aucune sanction.
- L'exécution voire le port de signes propres à un groupe social sont l'indice d'un respect des règles communautaires. Le *code communautaire* est singulier, dans la mesure où l'exécution voire le port des signes qui en sont l'indice sont voués à la reconnaissance des membres de la communauté, à la reconnaissance de l'entre soi et à l'affirmation de soi par cet entre soi.

Une communauté est un entre soi qui a trois propriétés fondamentales. Toute communauté dispose d'un langage qui lui est plus ou moins propre et investit un ou des espaces communautaires ; c'est-à-dire des lieux où la communauté se réunit. Ces lieux sont plus ou moins nombreux selon la communauté (le nombre de ses membres et leur position sociale). Deuxièmement, appartenir à une communauté implique qu'on bénéficie de la reconnaissance de ceux qui en sont déjà membres. Le *processus de reconnaissance* diffère d'une communauté à l'autre : inscription, parrainage, vote, désignation par le ou les représentants du corps communautaire. La condition de cette reconnaissance est, en dernière instance, la connaissance et le

respect du code par les membres qui font la communauté, l'exécution des signes qui sont l'indice de leur connaissance et de leur respect du code communautaire en temps (et en lieu). Enfin, plus la communauté dispose d'une réflexivité, plus son code est complexe. Plus ses codes sont complexes, moins les profanes (extracommunautaires) sont susceptibles de gagner leur *droit d'entrée* dans la communauté et plus elle se réalise en tant que communauté. Ainsi, la haute bourgeoisie est le groupe social qui fait l'assomption de la communauté ; communauté qui consiste en l'exclusion (par ceux qui y sont inclus, en font partie) de ceux qui ne maîtrisent pas le code singulier qui l'a constituée en tant que communauté. La communauté exclue donc ceux qui la nie par absence de maîtrise du code et s'affirme par l'exclusion de ceux qui n'y appartiennent pas. A côté de cela, les autres communautés, aussi nombreuses qu'elles soient (les supporters d'un club de foot, les diverses communautés religieuses, un club de poker, les lobbies, les francs-maçons, la communauté gay et lesbienne, la communauté scientifique...<sup>9</sup>) sont beaucoup moins étanches au champ social que l'est la haute bourgeoisie ; communauté accomplie s'il en est.

A noter que seule les communautés religieuses monothéistes ont pour vocation d'investir sans reste l'espace social (eu égard à la règle prosélytique qu'ils partagent) pour que l'entre soi devienne un entre tous ; pour que la communauté des croyants devienne à terme l'humanité. C'est pourquoi les communautés religieuses monothéistes ne sont pas de pures communautés. C'est parce qu'ils ont cette règle en commun que les monothéismes sont en concurrence.

A noter également que la reconnaissance de la forme communautaire, de certains Corps communautaires par l'Etat (l'Institution qu'est la forme contemporaine du politique), comme c'est le cas des monothéismes, rend indiscernable la transgression de la règle civique et de la règle de civilité. Pour autant qu'un sujet profère une injure à l'encontre d'un des membres de la communauté parce qu'il est membre de celle-ci ou à l'encontre de la communauté entière ; cet acte (de profanation) est condamnable. Ce sujet est sous le coup d'une sanction, car en transgressant cette

---

<sup>9</sup> Légalement, certaines communautés (club de supporters, club de poker) sont reconnues par la loi comme des associations loi 1901 ; elles ne sont pas reconnues par l'Etat comme des communautés à l'instar des communautés religieuses. Nous les appelons communautés pour autant que la communauté est une agrégation d'individus autour de valeurs qui leur sont communes, tandis que l'association est une agrégation d'individus autour d'un intérêt commun. De l'assomption des valeurs communautaires par le Corps communautaire, résulte l'entre soi de la communauté qui est plus qu'un simple agrégat d'individu.

Pour en savoir plus sur la distinction entre association (« processus de sociation ») et communauté (« processus de communalisation » : Weber (Max), *Économie et société : les catégories de la sociologie*, tome 1, Paris, Plon, 1971, p. 78

règle de civilité, il transgresse une règle civique dans la mesure où l'Etat reconnaît l'injure à caractère religieux comme condamnable. Bref, l'Etat considère que la communauté religieuse, c'est sacré. L'indice de cette onction de la communauté religieuse par la politique est cette indiscernabilité entre transgression de la règle de civilité (règle profane ou de bienséance) et de la (sacrée) règle civique. Pour *légitimer* cette faveur (d'indiscernabilité) faite aux communautés religieuses, la règle civique prévoit les conditions *légales* de cette indiscernabilité : l'injure à caractère religieux est (lourdement) sanctionnable si et seulement si elle est *publiquement* proférée<sup>10</sup>.

Relation amoureuse et relation communautaire sont indiscernables dans la mesure où seuls ceux qui lui donnent corps (, ceux qui participent de cette relation,) sont susceptibles d'être affectés par l'interception des signes qui ont lieu au cœur de ces relations. La relation amoureuse et la relation communautaire sont indiscernables pour autant qu'un sujet présent, mais extérieur à cette relation, est étranger aux effets d'interceptions des signes, c'est-à-dire aux affects singuliers dont chaque signe est une condensation ; bien qu'il puisse détecter, c'est-à-dire percevoir (voir et entendre) l'émission des signes relatifs à la relation amoureuse, l'exécution des signes relatifs à la relation communautaire. Relation amoureuse et communautaire sont indiscernables dans la mesure où elles sont des relations intimes, des relations de partage. Elles sont cependant distinctes dans la mesure où les font, dans la relation amoureuse, l'objet d'une émission spontanée ; et pour cela même ne font pas l'objet d'une ritualisation. Dans la relation amoureuse, la ritualisation des signes ne manquerait pas d'être un tue-amour ; tandis que l'émission spontanée de signes est l'indice d'une telle relation.

Le code communautaire consiste en l'exécution et/ou le port rituels de signes qui sont l'indice du respect voué au code dont la fonction est la reconnaissance des membres de la communauté, la reconnaissance de l'entre soi et l'affirmation de soi par cet entre soi. L'émission de signes dans la relation communautaire n'est pas spontanée dans la mesure où les signes sont consciemment émis (exécutés) pour servir ladite reconnaissance et ladite affirmation. Certes, l'émission de signes peut

---

<sup>10</sup> Loi du 29 juillet 1881. Le délit d'injure en raison de l'orientation sexuelle a été créé par la loi du 30 décembre 2004 ; preuve de la récente reconnaissance de la communauté gay et lesbienne par l'Etat alors que les gouvernants avaient longtemps condamné les pratiques sexuelles « déviantes » : cf condamnation de Verlaine en France et d'Oscar Wilde en Irlande. Musulmans, Juifs, chrétiens, gays et lesbiennes ont, selon la confession, les us et l'époque, tellement souffert de persécution qu'ils sont aujourd'hui les « vaches sacrées » des lois de la République.

avoir lieu sans conscience de cette émission : soit par absence d'activité réflexive, soit par incorporation de l'exécution du signe (qui est l'indice de la connaissance et du respect du code). Cependant, ni l'absence de réflexivité ni l'incorporation ne sont la condition de l'avoir lieu de la spontanéité de l'énonciation.

La condition de l'avoir lieu d'une pulsation, en quoi consiste la dynamique d'une relation amoureuse, est la spontanéité de l'énonciation qui, en tant que champ du visible et de l'audible, est le lieu d'émission du signe. La spontanéité de l'énonciation est le transcendantal de l'émission du signe, donc de toute pulsation en quoi consiste la dynamique d'une relation amoureuse. La spontanéité de l'énonciation n'a rien à voir avec la grâce (du hasard) ; elle est le fruit d'une discipline de l'énonciation qui contraste avec l'incorporation qui est le fruit de la contraction d'un automatisme par apprentissage (du code). En cela, la spontanéité de l'énonciation qui a cours dans la (dynamique d'une) relation amoureuse est distincte de l'automatisme de l'exécution de signes rituels qui sont l'indice de la présence d'un code.

Les codes sociaux (code légal, code de civilité et code communautaire) sont un corpus de règles formelles (règles civiques, règles de civilité et règles de la communauté) vouées à régler l'énonciation, à définir un cadre relationnel qui préexiste à l'avoir lieu de la relation, donc à encadrer les manières qu'ont les sujets d'être et d'agir en situation. En d'autres termes, les codes sociaux sont un corpus de règles qui *donnent forme* à la relation avant que celle-ci n'ait pris corps.

Les règles civiques définissent explicitement les droits et devoirs d'un sujet par rapport au Corps social. Les règles de civilité définissent (via l'éducation) la bienséance due à un quidam. Les règles communautaires définissent (explicitement ou non) les droits et les devoirs d'un membre par rapport au Corps communautaire. Toute relation, même la relation amoureuse implique la soumission à un code ; dans la mesure où *le transcendantal de la relation est le langage*. Cependant seule la relation amoureuse digne de ce nom n'implique pas la soumission à d'autres code que celui du langage car il n'est qu'un moyen pour que la relation est lieu. La relation amoureuse est ainsi la seule relation qui ne connaisse pas de règles formelles, de règles qui la mette en forme avant qu'elle ait lieu. Car le transcendantal de la spontanéité de l'énonciation (qui parce qu'elle est le lieu de l'émission des signes est le transcendantal de toute pulsation), la condition de l'avoir lieu de cette spontanéité est l'épuration des règles formelles qui régissent une relation. Des

relations formelles (des relations qui impliquent l'existence de règles), la relation communautaire est celle qui mérite le plus sa dénomination de relation ; pour autant qu'une relation digne de ce nom n'implique pas seulement un rapport à l'autre, sa présence physique ; mais aussi un échange qui ne soit pas froidement minimal pour que la relation ne se réduise pas à l'anecdote. Les règles civiques et de civilité sont distinctes dans la mesure où les premières régissent le rapport d'un sujet au Corps social; tandis que les secondes sont relatives à la bienséance issue des rapports quotidiens que les sujets ont entre eux. Elles sont indiscernables dans la mesure où elles ne sont pas des relations dignes de ce nom ; pour autant qu'elles réduisent les relations (à l'Autre qu'est le Corps social et aux autres) qu'elles régissent à un simple rapport à soi. Si la relation (à l'autre) implique toujours un rapport à soi, la relation ne s'y réduit pas forcément ; et heureusement. Bien que ceci dépende des communautés, « le faire communauté » est le moyen de se payer, à tort ou à raison, le luxe d'un *espace de confiance* dont la condition est le nouage d'intimes relations au mieux ; de relations qui dépassent la froideur d'un échange minimal au pire. Les règles civiques et de civilité régissent des relations où les sujets ne partagent aucune intimité ; des relations où des sujets qui ne se connaissent pas sont amenés pour x raison à entrer en con-tact, à se croiser. La règle de civilité à laquelle je me sou mets quand j'écris à ma grand-tante n'est pas la même que celle à laquelle je me sou mets pour m'adresser à M. le maire (eu égard à sa qualité de représentant du Corps social). D'autre part, le média que je vais utiliser pour m'adresser à M. le maire (téléphone ou courrier) transforment un certain nombre de règles formelles (par exemple, pour autant que je me sou mets à ces règles, je ne dirai pas avant de raccrocher : « veuillez agréer M. le maire l'expression de mes sentiments les meilleurs ».) La fin que je poursuis, le statut social que j'occupe dans la situation et celui des autres sujets qui y prennent part, la nature des relations que j'entretiens avec eux et la nature de celles qu'ils entretiennent entre eux, la fin qu'ils poursuivent ; tous ces facteurs sont des coefficients de variation des règles formelles qui font (l'état de) la situation. Ces coefficients de variation définissent la marge de manœuvre qu'un sujet a par rapport à ces règles, son champ d'action, sa liberté de parole.

## **De la relation d'exception qu'est la relation amoureuse (suite et fin):**

La relation amoureuse est une relation d'exception, dans la mesure où elle ne connaît pas de règles formelles qui la régisse. Son avoir lieu (dans la durée) dépend de la capacité des sujets à épurer leur rencontre (répétée) de toute formalité. La relation amoureuse n'accepte, rigoureusement, qu'une règle formelle immanente à la connaissance approfondie du profil<sup>11</sup> de ceux qui nous sont chair ; cette règle étant d'à la fois se promettre (à soi-même) de ne jamais pécher<sup>12</sup> envers les êtres qui nous sont chair (ce qui implique d'avoir une connaissance de ce qui constituerait pour eux un préjudice affectuel irréversible) et de lui faire le don de sa confiance. Cette règle renvoie les sujets de cette relation à un rapport à eux-mêmes. Son respect s'impose à eux pour autant que la relation qu'ils entretiennent soit réciproque, pour autant que c'est (la jouissance de l'amour donc de) cette relation (d'exception) elle-même qui leur impose le respect de cette règle. Relation qui n'a d'autre finalité que sa propre assomption. Pour qui a eu le bonheur de rencontrer l'amour, cette règle ne peut pas ne pas s'imposer à nous en vertu de la Loi éthique. L'amour ne connaît que le respect d'un code: le langage (transcendental de la relation) et d'une règle que cette relation elle-même nous impose: le refus de pécher à l'encontre de l'autre qui ne va pas sans le don de sa confiance.

Seule la relation amoureuse affranchit les sujets des relations formelles (des codes sociaux donc de l'exécution de règles formelles impliquées par ces codes) auxquelles ils ont obligation de se soumettre afin de ne pas être bannis des situations où les règles formelles ont force de loi. Les règles formelles, les finalités qui me poussent à m'y soumettre brident l'énonciation (le champ du visible et de l'audible) qui doit en situation être conforme à ces règles et à la finalité poursuivie.

Les conflits qui surgissent dans le champ social sont causés soit par la non-conformité d'un acte transgressif (qui enfreint les règles formelles d'une situation donnée), soit par la concurrence entre des finalités impossibles (conflit d'intérêt). Les situations de conflits sont elles-mêmes soumises à des règles (procédures) et donnent lieu à une sentence. La première peut donner lieu à une sanction (sanction pénale pour le non-respect de règles civiques, excommunication pour le non-respect

---

<sup>11</sup> Le profil d'un sujet désigne la connaissance des singularités affectuelles de ce sujet (forces et faiblesses) relatant une connaissance de la manière qu'a ce sujet d'être affecté dans diverses situations ; c'est-à-dire d'être, d'agir et de réagir en fonction d'un contexte donné.

<sup>12</sup> Commettre un acte qui toucherait l'autre dans sa chair, faire mal aux sujets qui nous sont les plus chair ; ce qui revient à se mutiler.

de règles communautaires). Malgré l'absence d'acte transgressif, la seconde donne lieu à des animosités bilatérales ou multilatérales (en fonction du jeu des alliances) et a des incidences sur les comportements des sujets sous tension. Seule la relation amoureuse permet une libération de l'énonciation, en tant qu'elle est la seule situation dans laquelle l'énonciation n'est soumise ni à des règles formelles, ni à une finalité qui réduit cette relation à un moyen pour l'atteindre. Parler sans qu'une finalité régisse l'énonciation est le luxe que se paie les sujets qui entretiennent une relation amoureuse. Ainsi, parler sans que l'énonciation soit aliénée à une finalité est l'indice d'une relation amoureuse et la condition de la libération des signes (des corps), la condition de leur émission spontanée.

### *Digression 2ème : Corps social et pulsions*

Les règles formelles ont vocation à discipliner les corps, à aliéner l'énonciation afin d'éliminer, autant que faire se peut, les pulsions néfastes à la cohésion du Corps social en les confinant dans l'espace privé.

Les politiques libérales de certains régimes capitalistes sont celles qui ont le plus rationalisé les résidus pulsionnels insolubles dans les règles formelles pour en faire un juteux commerce. Elles ont, pour les moins courageuses, fermé les yeux sur l'illégalité des activités pulsionnelles (trafic de drogues, prostitution) tant que celles-ci restent confinées dans l'espace privé (l'invisible) : les moins courageuses laissent faire en posant une condamnation de principe. Les plus courageuses (les Pays-Bas notamment) a contrario, réglementent les lucratives activités pulsionnelles en les circonscrivant, c'est-à-dire qu'elles légitiment leur consommation en définissant les conditions de légalité de leur consommation : les plus courageuses assument le juteux commerce de la pulsion en la légalisant, en lui donnant des lieux pour se décharger (maisons closes, coffee shop, pratique de l'euthanasie).

La question n'est pas d'éradiquer les pulsions, mais d'entrevoir que l'existence des pulsions (dont tout un chacun est capable selon la situation) est le fondement de la Loi de non-agressivité physique permanente qu'instaure le contrat social.

## III] Spontanéité de l'énonciation et pulsions : énergie pulsionnelle et énergie pulsationnelle

La spontanéité de l'énonciation (de l'émission de signes), qui est la condition de l'avoir lieu d'une pulsation, est l'événement de la pulsion. (Le côté obscure de la force qu'est) l'énergie pulsionnelle subsiste malgré l'aliénation de l'énonciation (la discipline (de l'animalité) des corps par la soumission aux règles formelles). L'énergie pulsionnelle ne disparaît pas, mais se trans-forme au contact des règles sociales (formelles). Seule la relation amoureuse est capable de subvertir cette aliénation de l'énonciation, de libérer le signe, moyennant une discipline de l'énonciation qui aura eu vocation à la rendre spontanée. Ainsi, la spontanéité de l'énonciation qu'est *l'énergie pulsationnelle*, est le produit de la méta-morphose de *l'énergie pulsionnelle* qui résiste à sa mise en forme par les règles sociales et de la discipline de l'énonciation que s'imposent dans la relation amoureuse les sujets pour se libérer de leur pouvoir contraignant. La répétition de l'énergie pulsionnelle (qui résiste, se trans-forme au contact des règles formelles qu'elle trans-forme en retour) est donc la condition nécessaire mais insuffisante à l'avoir lieu d'une énonciation spontanée ; seule une discipline de l'énonciation, dont le lieu aura été la relation amoureuse, est la condition nécessaire et suffisante à l'avoir lieu de cette spontanéité. En d'autres termes, le transcendantal de la spontanéité de l'énonciation (le ce sans quoi elle n'aurait pu avoir lieu) est l'existence de la pulsion ; le transcendantal de l'énergie pulsationnelle est donc l'énergie pulsionnelle. Tout comme le transcendantal de la rencontre et de la relation amoureuse (de la libération des règles formelles par cette rencontre) sont les relations sociales (la soumission (volontaire) à ces mêmes règles).

L'énonciation spontanée, qui allie le geste et la parole, aura eu vocation à renseigner l'autre sur la manière dont nous sommes affectés de ce qui vient au dire et de la manière dont nous écoutons dans ce qui se dit ce qui affecte (la poursuite de) l'échange. Dans la relation amoureuse, les sujets de la relation ne sont pas seulement affectés de ce qui se dit ; mais aussi (et surtout) de l'écoute (dans ce qui se dit) de la manière dont l'un et l'autre sont affectés. Les sujets de la relation amoureuse écoute ce que l'un et l'autre écoute dans ce qui se dit (c'est-à-dire ce par quoi l'un et l'autre sont affectés). Ils développent cette écoute de l'écoute (de l'autre) par l'interception (la saisie) des signes, qui, spontanément émis, les saisissent (les affectent).

L'interception des signes spontanément émis, la saisie de ce qui les saisissent est la condition de l'avoir lieu (de la dynamique) d'une pulsation (qui est la circulation de l'énergie (des affects) entre les sujets de la relation amoureuse).

### **III] Des objets-causes des conflits dans la relation amoureuse et de leurs impacts**

Alors que dans les relations (sociales) régies par des règles formelles, renseigner l'autre sur notre manière d'être affecté (de l'échange) revient parfois à se trahir ou à blesser ; dans la relation amoureuse, renseigner l'autre sur notre manière d'être affecté (de l'échange) favorise la spontanéité de l'énonciation pour autant que l'énonciation n'est bridée par aucun non-dit. Alors que dans la relation amoureuse, renseigner l'autre sur notre manière d'être affecté (de l'échange) est synonyme d'honnêteté ; dans les autres situations sociales, l'honnêteté qualifie un sujet qui aura respecté les termes d'un contrat qui régissent la relation en déterminant implicitement ce qui ne doit pas se dire (règle de civilité), et explicitement ce qui doit être accompli par chacune des parties contractantes avant que la relation (règle civique), l'échange de services n'est effectivement lieu.

Quoiqu'il en soit, l'honnêteté désigne un rapport à soi, une éthique (personnelle) concernant le rapport qu'un sujet entretient à l'autre ; en tant que cette attitude revient à honorer la confiance que l'autre nous porte (relation amoureuse), à respecter les règles formelles, à tenir ses engagements en respectant les termes du contrat (relations sociales). Dans les relations sociales (relations soumises à des codes sociaux), la confiance ne préexiste pas à l'effectuation des actes (et des signes) conformes au respect des termes de ces relations contractuelles. A contrario, dans la relation amoureuse, la confiance préexiste aux actes dont l'effectuation serait susceptible de revêtir un impact affectuel sur la relation. La confiance mutuelle ne peut pas ne pas s'imposer aux sujets de la relation amoureuse ; pour autant qu'une telle relation implique que le sort des uns est lié au sort des autres (ce qui est loin d'être le cas des relations sociales).

Ainsi, la genèse des conflits est bien plus subtile dans la relation amoureuse. Dans la relation amoureuse, le conflit naît :

- De la *trahison* : péché, acte commis envers un être chair, qui est indigne de l'amour qu'ils se seront voués.
- De la *méfiance* (amourtié) ou de la *jalousie* (couple) qui sont l'indice d'une faiblesse de la confiance accordée à l'être chair: soupçons que l'un fait peser sur l'autre quant à la loyauté de ses actes. La méfiance ne peut être légitime qu'à naître d'une désagrégation de la confiance ; c'est-à-dire à partir du moment où l'un des sujets de la relation s'avère avoir commis un acte qui aura blessé l'être chair (acte de négligence non négligeable) pour ne pas avoir, avant d'agir, anticipé la portée de l'impact affectuel de cet acte sur l'être chair.

### *Digression 3ème : Communautarisme et liberté d'expression*

L'amourtié désigne un être qui nous est chair, un sujet du même sexe que nous auquel nous vouons un amour sans faille. Amourtié se distingue d'un être chair qui est du sexe opposé au nôtre, avec qui nous faisons couple. A la question traditionnelle : « Concevez-vous l'amour sans sexe et le sexe sans amour ? » A la première, je répondrai oui, je conçois l'amour sans sexe avec les êtres qui me sont chairs, qui sont du même sexe que le mien. A la deuxième, je répondrai oui, je conçois le sexe sans amour avec un sujet du sexe opposé qui ne m'est pas chair, ne m'impose pas le plus intense des affects qu'est l'amour.

Nous prévenons le lecteur que lorsque nous évoquons le sexe, nous ne concevons que des relations hétérosexuelles. Nous précisons ceci afin de ne pas éventuellement affecter un lecteur homosexuel membre de la communauté gay et lesbienne trop sourcilieux de cette imprécision. Certains communautaires sont pointilleux voire irritables, pour ne pas dire paranoïaques (les communautaristes) ; en témoigne la multiplication des procès pour propos *blasphématoires* envers elles et l'impossibilité de l'émergence d'un comique du profil de Pierre Desproges dans le champ humoristique contemporain. La communauté est aujourd'hui sacrée ; dans la mesure où, certaines d'entre elles, sont reconnues par l'Etat (communautés religieuses, communauté gay et lesbienne): tout propos blasphématoire contre celles-ci est condamnable. Nous réaffirmons l'abjection que suscitent en nous les injures haineuses et les actes racistes ou homophobes. Cependant, nous déplorons que des humoristes de la qualité de Pierre Desproges ou de Coluche ne puissent aujourd'hui émerger sous peine de procès permanents, que des caricaturistes soient obligés pour

ne pas être virés de retenir leur plume. Nous déplorons que le communautarisme bien-pensant ait un tel pouvoir d'influence sur le politique qu'il puisse réduire la liberté d'expression des humoristes et caricaturistes dont les propos sont fondamentalement exempts de haine, de racisme et d'homophobie.

*Digression 4ème : Du processus de désacralisation du religieux et ses implications*

La forme communautaire est aujourd'hui sacrée, certaines d'entre elles sont, du fait de leur pouvoir d'influence, consacrées par l'Etat. A ce titre, le religieux aura longtemps été indistinct du sacré en tant que la Loi de l'existence désignait alors la présence de l'Autre de l'Autre, de l'Autre du Corps social, nommément de Dieu. Le religieux, en tant que culte du Créateur de l'existence, était légitimement l'unique instance de mise en forme légitime du Corps social. Le monarque de droit divin, intouchable, avait un pouvoir légitime de contraindre sans condition dans la mesure où il était le représentant de Dieu ; sa volonté était alors conforme à celle de Dieu. La Révolution aura ériger l'arbitraire (l'illégitimité d'un pouvoir qui ne prévoit pas les conditions de légalités de l'application d'une sanction) au rang d'un abus de pouvoir, aujourd'hui anticonstitutionnel<sup>13</sup>.

La fin du monopole du religieux (en occident) sur la mise en forme du Corps social est l'indice de la désacralisation du religieux, c'est-à-dire sa perte progressive de capacité à affecter massivement le Corps social (par adhésion ou par contrainte). La loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat signe, en France, l'enterrement de ce monopole, l'inexorable perte d'influence de la mise en forme du politique par le religieux, son confinement dans l'espace privé.

Le processus de désacralisation du religieux aura aboutit à la déessentialisation du sacré, à la réappropriation du sacré par la société civile, à son individualisation. L'Etat, contrairement à l'institution monarchique de droit divin n'est pas sacré ; c'est pourquoi il ne peut user (légitimement) de l'arbitraire après la Révolution : il ne peut pas ne pas légitimement contraindre sans prévoir les conditions légales d'applicabilité de la sanction. Telle est la condition sans laquelle l'Etat post-1789 en France ne peut être légitime.

---

<sup>13</sup> Article 10 de la DDHC : «Nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Tout citoyen, appelé ou saisi par l'autorité de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.» et Article 12 de la DDHC : «Ceux qui solliciteraient, expédieraient, exécuteraient ou feraient exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.»

L'Etat renforce aujourd'hui sa légitimité en consacrant, en se faisant l'instance de sanctification de ce qui mérite la reconnaissance et le respect du Corps social. La communauté fait actuellement l'objet de sanctification étatique ; pour autant qu'elle est l'objet d'édiction de règles formelles qui prévoient les conditions légales des sanctions applicables en cas de propos ou d'actes blasphématoires envers les communautés étatisées (communautés reconnues par l'Etat en tant que communauté). L'Etat les sanctifie et par les sanctions qu'il prévoit impose au Corps social le respect des communautés sanctifiées. L'Etat a besoin d'elles d'autant qu'il n'est pas lui-même sacré : le délitement des allégeances étatiques de la part du Corps social demande à l'Institution chargée de la mise en œuvre du politique de puiser sa légitimité dans la reconnaissance de communautés qui représente une partie non négligeable de la société civile. Après le Pacs, qui est l'indice de la reconnaissance (à demi-mot) de la communauté gay et lesbienne, la reconnaissance du mariage homosexuel pose problème ; en tant qu'il oppose les valeurs des communautés gay-lesbienne et religieuses qui ne sont pas ignorées par l'Etat ; toutes deux reconnues par lui, afin que l'Institution qu'il est, soit reconnue comme instance légitime de mise en forme du Corps social. N'étant pas reconnu comme sacré par le Corps social, il ne peut faire la sourde oreille à l'appel du pied des communautés qui le sollicite (sollicite leur reconnaissance par le Corps social). Il est reconnu légitime tant qu'il prévoit les conditions de légalités de l'application de la sanction et le reste tant qu'il oint (reconnait) la légitimité des « forces vives de la nation » que sont aujourd'hui les communautés les plus influentes, en légiférant en leur faveur. Locke (le clientélisme) a bel et bien enterré Rousseau (l'intérêt général).

### **Des objets-causes des conflits dans la relation amoureuse et de leurs impacts (suite et fin) :**

Outre la trahison et la méfiance évoquées plus haut, dans la relation amoureuse, le conflit naît :

- *D'une infection du moral*: préoccupations contractées hors relation mais qui ont un impact affectuel sur elle. Intériorisées, elles se manifestent par une faible acuité d'écoute ; extériorisées, elles se manifestent par des projections<sup>14</sup> tant que le sujet n'aura pas su se distancier d'elles. Les reproches/la déception

---

<sup>14</sup> Décharges des impacts affectuels négatifs contractés hors relation sur l'être chair.

sont l'impact affectuel des préoccupations de l'un sur l'autre pour autant que celui qui les a contractées n'aura pas su s'en distancier ; pour autant que l'autre n'aura pas su *donner sens* à la faiblesse de l'acuité d'écoute de l'être chair ; pour autant que l'autre n'aura pas su *saisir ce dont ce symptôme* (faible acuité d'écoute/projections) *est l'indice* (indice de l'infection morale, desdites préoccupations). Les reproches/la déception sont donc un symptôme de l'autre qui répond au symptôme de l'un (faible acuité d'écoute/projections) dont l'épicentre, l'objet-cause est une infection morale due aux préoccupations contractées dans le champ social, hors relation amoureuse. Le désamorçage des préoccupations qui affectent l'un (donc l'autre<sup>15</sup>) est nécessaire au désamorçage du conflit potentiel dont l'avoir lieu serait, pour l'un et l'autre, une défaite.

- De l'*égocentrisme* : dissymétrie du soutien que l'un apporte à l'autre en période difficile. L'égocentrisme se manifeste par une faible acuité d'écoute qui est l'indice de sa présence ; pour autant que le sujet affecté d'une faible acuité d'écoute ne souffre pas d'une infection du moral, n'est pas l'objet de préoccupations ; pour autant que le sujet préoccupé ne reçoit pas le soutien qu'il sollicite de celui/celle qui minimise la manière dont ces préoccupations affectent le moral de celui/celle qui lui est chair.

Dans la relation amoureuse, l'infection du moral (les préoccupations, ce qui nous affecte moralement) contractée hors de cette relation est le noumène dont lesdits symptômes sont les phénomènes (manifestations du noumène). Si une faible acuité d'écoute et les projections sont, à ce titre des phénomènes ; ils se distinguent dans la mesure où le premier affecte l'écoute (intériorisation) et le second la parole (extériorisation sans distanciation). En revanche, le noumène de ces phénomènes, l'infection du moral qui est leur objet-cause affecte l'écoute pour l'un, la parole pour l'autre. L'infection du moral ne peut être dans la relation amoureuse qu'attendant à la pression de l'enjeu du jeu social, à l'absence de distanciation par rapport à elle. Savoir se distancier de ce qui nous affecte moralement, de ce qui nous préoccupe revient à savoir y faire avec son symptôme. La technique de distanciation qui reste la meilleure arme contre l'infection de l'affect est la formulation de ce dont le

---

<sup>15</sup> Pour autant que dans la relation amoureuse, le sort de l'un est lié au sort de l'autre.

symptôme (baisse de l'acuité d'écoute, projections, rougissement, bégaiement, stress<sup>16</sup>...) est l'indice. En d'autre terme, *la meilleure arme contre l'infection de l'affect est de faire sens du symptôme, de savoir quelle aura été l'objet-cause de sa manifestation, de formuler ce qu'aura été la vérité (l'avoir été affecté du sujet)...en formulant ce dont le symptôme (l'arbre qui cache la forêt) est l'indice.*

Ces phénomènes ne sont cependant pas ceux dont la nature est la plus susceptible de nuire à la perspective de bonnes pulsations ; même s'ils ne manquent pas d'ébranler (momentanément) les termes de la relation (les sujets concernés). Les répercussions des conflits dont la source est l'exportation de la pression sociale dans le champ de la relation amoureuse sont moindres par rapport à celles dont la source est la crise des fondamentaux de la relation (trahison, méfiance/jalousie). Trahison et méfiance sont des phénomènes qui sont l'indice de la crise des fondamentaux de la relation. La crise des fondamentaux de la relation ne surviennent qu'à la faveur d'un engrenage : de la répétition d'infection de l'affect (issue de l'exportation de la pression sociale dans le champ de la relation amoureuse) qui aura eu des répercussions sur la relation pour ne pas avoir su être désamorcé ni par l'un (qui n'aura pas su s'en distancier à temps) ni par l'autre (qui n'aura pas su déceler à temps cette absence de distance de l'autre) peut s'engendrer la méfiance (l'angoisse de la trahison) qui ne manque pas d'infecter les fondamentaux de la relation ; pour autant qu'elle remet en cause la confiance mutuelle entre les sujets de la relation. Enfin, de la méfiance peut s'engendrer la trahison synonyme de rupture de la relation ; pour autant que le péché est ce avec quoi les sujets ont le plus de mal à se distancier ; pour autant que la relation ne peut pas ne pas sortir indemne du péché qui marque les sujets dans leur chair : si malgré l'avoir lieu du péché la relation se poursuit, les sujets de la relation ne manqueront pas de porter la croix de ses stigmates. Tel est l'engrenage qui abolit les perspectives de bonnes pulsations entre les sujets de la relation.

- *L'infection de l'affect* (infection du moral, préoccupations issues de l'exportation de la pression sociale dans le champ de la relation amoureuse), désamorcée comme elle se doit (par la technique de la distanciation), n'est qu'un feu de paille qui touche la périphérie de la relation ; tandis que la méfiance et la trahison la touche en plein cœur. L'infection de l'affect est une

---

<sup>16</sup> Rougissement, bégaiement et stress sont des phénomènes qui se manifestent dans le champ social ; pour autant qu'ils n'ont pas lieu d'être (d'affecter un sujet) dans le champ de la relation (d'exception qu'est la relation) amoureuse.

écorchure inévitable dans une relation amoureuse qui se refuse de tomber de haut en tombant dans un idéalisme fleur bleue.

- *La méfiance/la jalousie* blesse...elle blesse d'autant qu'elle touche à un des fondamentaux de la relation qu'est la confiance. Les sujets encaissent...se relèvent de cette remise en cause de la confiance mutuelle qu'il croyait infaillible. Ils se relèvent d'autant que le coup n'aura pas été consciemment porté. Après avoir encaissé, ils se relèvent d'autant que le coup aura été le fruit d'un acte de négligence ; non négligeable pour autant que l'un n'aura pas su anticiper la portée de l'impact affectuel de son acte sur l'autre. Leur blessure cicatrise : la blessure de celui qui aura été blessé et la blessure de celui qui est blessé d'avoir blessé l'être chair cicatrisent. La plaie ne se rouvre pas pour autant qu'ils sachent qu'elle peut se rouvrir tant que les angoisses suscitées par l'acte de négligence qui entame la confiance peuvent renaître de leurs cendres : les sujets de la relation ne peuvent pas faire l'économie d'une mise à plat afin de comprendre ce qui aura suscité l'acte de négligence de l'un afin que l'autre accepte son avoir eu lieu, afin que cet acte soit considéré comme tel, afin de s'assurer que l'un n'aurait pas agi de la sorte s'il avait su mesurer l'impact affectuel de son acte sur l'autre, afin que l'autre évalue le contexte dans lequel l'un a agi pour savoir s'il ne lui en aurait pas trop demandé...afin, qu'en dernière instance, la confiance reprenne ses droits. Qui ignore cela, qui fait l'économie de cette mise à plat qu'est la dissection de l'avoir eu lieu d'un acte de négligence se soumet à la réouverture d'une plaie, à l'impossibilité de cicatrisation définitive de la blessure. Fors de ce savoir, la blessure cicatrise...la cicatrice n'est plus qu'un mauvais souvenir dont la remémoration ne suscite plus d'angoisse de la trahison : sa réévocation ne constitue plus un séisme affectuel ni pour l'un ni pour l'autre.
- *La trahison* laisse une marque indélébile, une séquelle, un stigmate dont la relation ne se relève souvent pas. Avoir péché, avoir meurtri un être chair est le pire acte qu'un sujet puisse commettre, pour autant que la relation qu'il entretient avec elle/lui est la plus précieuse de ses relations ; pour autant qu'il ne peut pas ne pas se foutre en l'air en meurtrissant (la relation avec) un des êtres qui lui chair ; pour autant qu'il ne peut pas ne pas avoir mal en lui faisant du mal (s'il l'aime). Quand bien même la relation se relèverait d'une trahison au moyen du pardon, la pulvérisation de la confiance consécutive au

péché abîmerait toute perspective de bonnes pulsations. Quand bien même la relation s'en relèverait, la présence spectrale du péché ne manquerait pas de hanter la relation. Dans la mesure où, dans la relation amoureuse, les sujets connaissent mutuellement leur profil, ils savent, avant d'agir, les actes qui seraient susceptibles de leur faire du mal. Un sujet est toujours, bien qu'éméché, conscient du mal qu'il est capable de faire à l'être chair avant d'agir. Parce qu'il y a une conscience du mal, contrairement à la blessure, le sujet qui le subit ne s'en relève pas sans être estropié ; la relation non plus.

Refuser de pécher et en prendre acte est une condition nécessaire mais insuffisante à l'avoir lieu d'une pulsation ; pour autant qu'il n'y a pas d'amour, pas de relation durable sans confiance (en la loyauté de l'autre). La jalousie et la paranoïa sont indiscernables dans la relation amoureuse en tant que, faites de soupçons et de méfiance, elles consistent en l'implicite ou l'explicite remise en cause de la loyauté (donc de l'amour) que l'autre nous porte. Dans la relation amoureuse, jalousie et paranoïa se distinguent dans la mesure où, la jalousie renvoie à une relation amoureuse entretenue entre sujets de sexe opposé ; tandis que la paranoïa renvoie à une relation amoureuse entretenue entre sujet du même sexe. Il n'y a pas d'amour sans confiance pour qui considère jalousie et paranoïa comme des maladies de l'amour dont pâtit la relation, comme une infection relationnelle dont l'amour pâtit. Pas d'amour sain(t) sans confiance : amour sans confiance n'est que ruine de l'âme.

S'il n'y a pas d'amour sans confiance, il peut y avoir, en revanche, confiance (mutuelle) sans amour ; notamment entre (simples) amis, des sujets entre lesquels ni la dynamique d'une pulsation (donc) ni l'expérience de l'Instant n'aura eu lieu. Il peut y avoir confiance mutuelle entre des sujets alors que l'amour ne se sera pas imposé à eux : l'un et l'autre se respectent. Respect et amour sont indiscernables en tant qu'ils s'imposent à nous, en tant qu'ils n'auront pas fait l'objet d'une décision (contrairement à la tolérance). Amour et respect se distinguent dans la mesure où l'amour (comme la confiance) implique le respect de l'autre ; alors que le respect (comme la confiance) n'implique pas forcément l'amour.

#### *Digression 5<sup>ème</sup> : l'Instant... : du coup de foudre*

Le coup de foudre ne peut pas ne pas avoir à voir avec la relation amoureuse ; pour autant qu'une rencontre amoureuse est le transcendantal du coup de foudre : la

condition de son avoir lieu. A être éphémère, le coup de foudre est l'instant d'amour, la concentration instantanée de l'énergie pulsationnelle, ce vers quoi elle tend. Le coup de foudre est l'affirmation silencieuse de l'amour de la relation amoureuse, de l'amour de la jouissance de l'amour. Jouissance de la relation amoureuse qui ne peut pas ne pas être pléonasme pour qui aura activement subi l'événement d'une rencontre amoureuse. *Le coup de foudre est l'Instant (l'instant du zénith de l'intensité affectuelle de la pulsation amoureuse) dont le transcendantal/la condition de l'avoir lieu aura été l'assomption de la relation amoureuse.* L'assomption de la relation amoureuse aura révélé aux sujets la vérité de celle-ci : la relation amoureuse est, en dernier ressort, le partage d'une non-relation. Partage d'une pulsation qui ne préexistait pas à l'avoir lieu de la relation et non-relation dans la manière que chacun des sujets a d'agir et de réagir à la circulation de l'énergie pulsationnelle (des affects) qui pulse la relation amoureuse. La rencontre du coup de foudre, au cœur de la (pulsation de la) relation amoureuse, aura donné lieu à un savoir absolu sur ce qu'elle est : le partage d'une non-relation entre les sujets qui se trouvent seuls, face à eux-mêmes, chacun pénétrant du regard le regard de l'autre, sous les foudres de l'affect concentrées à la pointe de l'Instant.

Admettons que le coup de foudre puisse avoir lieu entre des sujets, frappent des sujets qui ne se connaissaient ni d'Eve ni d'Adam<sup>17</sup>. Si la relation qui les aura unie ne

---

<sup>17</sup> Merci à Mehdi Belhaj Kacem d'avoir écrit 6 magnifiques pages intitulées « le coup de foudre ». Avec lui, nous pensons que les sujets d'une relation amoureuse qui n'ont pas été frappés par l'instant du coup de foudre ne savent pas ce qu'est véritablement l'amour... car l'avoir lieu du coup de foudre aura été l'indice d'une assomption de la relation amoureuse menée à terme. Cependant, contrairement à lui, nous pensons que la relation amoureuse est le transcendantal du coup de foudre : « Le coup de foudre se produit n'importe où entre gens qui n'auraient jamais dû se rencontrer pour être ce qu'il est [...]. [...] *Seuls* ceux qui sont frappés par l'authentique coup de foudre savent ce qu'il est, parce qu'on est *toujours seul(s)* à connaître le coup de foudre [...]. [...] Quand à l'amour, à la passion, à l'amitié, ce ne sont que des plis concentriques tendant à confluer *dans* le coup de foudre, *espérant* le coup de foudre qu'ils le sachent ou pas ; car même les plus passionnés et amoureux ne connaissent rien s'ils ignorent le coup de foudre, le vrai et l'instantané, l'imprévisible et irraisonné [...]. [...] Il ne s'érige jamais en finalité, et le voudrait-il, il ne le pourrait pas, le *vouloir* étant par définition ne le *pouvoir* pas [...]. [...] Dans le coup de foudre on est *avec* l'autre *muet*, muet mais pas crispé, pesant, *tout* notre corps parle l'indiscutable coup de foudre [...], (il enveloppe) tout de sa divine mansuétude, de son apesanteur bienveillante pour toute chose [...]. [...] Les amoureux les plus passionnés semblent d'aimables tricheurs et simulateurs s'ils n'ont pas connu le coup de foudre, le vrai [...]. Le coup de foudre est dans notre temps le seul narcissisme *réussi* [...], parce qu'il est le seul assentiment admissible de l'image de soi dans le regard de l'autre, qui en une seconde comprend *tout* ce que vous êtes et vice versa, qu'il a suffi de se jeter un regard pour que l'image de soi se trouve dans le regard de l'autre quand ni soi ni personne ne la trouve jamais, et que vous savez de ce seul regard *qui* est l'autre et pourquoi vous avez envie de convoler ; toute une vie se coagule en ce regard unique, parce que toute l'effusion du rapport à soi y trouve enfin sa vérité, quand jusque là aucun renvoi réflexif n'avait pu la trouver ; quoi qu'il se passe ensuite, le coup de foudre est cette *prise* sur sa propre vie trouvée en l'autre, et cette trouvaille n'a pas été recherchée, ritualisée, psychologisée ; elle *est* –trouvée, dans le coup de foudre ; il est le *vrai cœur de la puissance* [...]. Le coup de foudre est rapport à soi devenu *monde* dans quelqu'un. Belhaj Kacem (Mehdi), *Society*, « Du coup de foudre », Auch, Tristram, 2001,

dure que l'instant du coup de foudre ; alors les sujets auront été infidèles à la potentielle relation amoureuse dont la rencontre du coup de foudre (Symptôme) est l'indice. Se faisant, ils n'auront pas fait en sorte de savoir si l'inoubliable coup de foudre partagé avec un(e) inconnu(e) aura été l'indice du potentiel avoir lieu d'une relation d'exception (dont ils pourraient se priver).

#### **IV] Faire sens du symptôme/désigner l'objet-cause de l'affect passe par une décision relative à la formulation de l'affect qui se sera manifesté (formulation de ce dont sa manifestation est l'indice):**

##### **1- L'exemple du vouloir être (affecté) et ses affres**

Refuser de pécher et en prendre acte est la condition nécessaire mais insuffisante à l'avoir lieu d'une dynamique pulsationnelle : condition nécessaire à son impulsion mais insuffisante à son avoir lieu.

La spontanéité de l'énonciation (l'émission spontanée de signes) qui ne se réduit pas à un feu de paille est, quant à elle, une impulsion suffisante à l'avoir lieu d'une dynamique pulsationnelle. Cependant, elle ne peut faire l'objet d'une décision, sous peine d'une incapacité à être affecté de spontanéité, sous peine d'une paralysie de l'énonciation spontanée (donc de l'émission spontanée de signes). En d'autres termes, l'émission spontanée de signes ne dépend pas du bon vouloir du sujet ; dans la mesure où la volonté de l'avoir lieu d'une pulsation, la volonté d'émettre spontanément des signes est l'objet-cause d'une impuissance à en émettre spontanément (symptôme) donc d'un non avoir lieu d'une pulsation. Ainsi, vouloir qu'une pulsation ait lieu revient à ne le pouvoir pas ; dans la mesure où la spontanéité de l'énonciation (de l'émission de signes), qui est la condition de l'avoir lieu de toute pulsation, ne se décrète pas. L'impuissance à émettre spontanément des signes (symptôme) est donc l'indice d'une volonté de spontanéité. Volonté de spontanéité dans ma relation à l'être chair qui reçoit mon symptôme, en l'occurrence mon impuissance à l'émission spontanée de signes (qui est, en l'occurrence l'indice de ma volonté de spontanéité) sous la forme de signes (visibles/audibles) qui dénotent mon impuissance à être spontané ; impuissance (qui est la manifestation) symptomatique de ma volonté de l'être.

---

pp 231-236.

*Digression 6<sup>ème</sup> : L'impuissance à jouir est l'indice d'une volonté de jouissance*

L'impuissance à (jouir) est l'indice d'une volonté de (jouissance). Pour qui a rencontré l'amour, la jouissance est un phénomène dont le noumène est la relation amoureuse ; elle n'est que le symptôme de l'épicentre affectuel qu'est la relation amoureuse. L'intensité de la jouissance (sa qualité) est proportionnelle à la vitalité de la relation amoureuse ; c'est pourquoi elle ne doit pas faire l'objet d'une volonté qui subordonnerait la relation à la jouissance en réduisant la relation (donc l'autre) à un moyen voué à jouir. Qui veut jouir intensément ne peut pas ne pas décider de ne pas vouloir la jouissance (ce qu'il désire). Dans la mesure où la vitalité de la relation amoureuse est le transcendantal/la condition de l'avoir lieu des jouissances les plus qualitatives ; dans la mesure où la Loi éthique, la Loi du sujet (pour autant qu'elle s'impose à lui) est l'impératif d'optimiser ses manières d'être affectés quelque soit la situation ; la relation amoureuse ne peut pas ne pas être une fin en soi. Sa poursuite ne peut pas ne pas être la fin du sujet. Pour qui a rencontré l'amour, il n'y a de jouissance que de jouissance de l'amour. La jouissance qui se respecte est jouissance de l'amour/de la relation (entretenu avec les êtres qui nous sont chair). Ainsi, l'amour est à la spontanéité de l'énonciation ce que l'événement de la jouissance est à l'événement de la pulsion.

**L'exemple du vouloir être (affecté) et de ses affres (suite...)**

L'être chair, d'autant plus qu'il a une connaissance précise de mon profil, me sent *visiblement* affecté d'impuissance à émettre spontanément des signes parce que je l'aurai voulu (j'aurai voulu cette spontanéité sans laquelle la pulsion fait défaut). L'autre part du donné (l'énonciation : le visible et l'audible) pour faire sens du symptôme qui se présente à lui comme indice de quelque chose qui n'est pas montrable : l'objet-cause de la manifestation de ce symptôme (qui est, en l'occurrence, ma volonté de spontanéité).

*Digression 7<sup>ème</sup> : De l'articulation entre signe, symptôme/affect et objet-cause de l'affect*

Si les signes sont les épiphénomènes de quelque chose (symptôme) qu'ils montrent ; le symptôme (qui se montre par ses signes) indique quelque chose (l'objet-cause de sa manifestation, l'épicentre de l'affect, son sens, sa vérité) qui n'est pas montrable. Le symptôme (le phénomène, l'affect) subsume l'objet-cause de

sa manifestation (le noumène, son épïcentre) qu'est la condition de son avoir eu lieu (son transcendantal, sa vérité) qui n'est pas *montrable* à ne pas être *apparent*. Il est, en revanche, *désignable* dans l'après-coup de la manifestation du symptôme ; pour autant que le sujet fasse un effort de formulation pour savoir ce dont ce symptôme est l'indice (son sens), pour savoir (la vérité de) son avoir été affecté (au moment de sa manifestation).

### **L'exemple du vouloir être (affecté) et de ses affres (suite et fin)**

Le fait que l'autre ait désigné ce dont mon symptôme aura été l'indice (en l'occurrence ma volonté de spontanéité), le fait qu'il ait formulé le sens de mon symptôme, (la vérité de) mon avoir été (qu'est la manière dont j'aurai été affecté) ne signifie pas que le symptôme (son avoir eu lieu) soit l'indice d'une dissimulation à l'encontre de l'autre. Hypothèse improbable pour autant que, dans la relation amoureuse, les sujets n'ont rien à craindre l'un de l'autre (donc rien à se cacher).

D'autre part, le fait qu'il ait formulé le sens de mon symptôme ne signifie pas non plus que je lui aurai dissimulé ; bien que je suis supposé le savoir. Le sujet est tout bonnement dans l'incapacité de dissimuler le sens de son symptôme (ce dont il est l'indice) ; dans la mesure où il ne l'a pas, ne sait pas ce qui l'agît au moment où son symptôme se manifeste. C'est pourquoi le sens du symptôme (sa vérité) se conjugue au futur antérieur : il est *l'avoir été* (affecté) du sujet, de ce par quoi il aura été agi au moment de sa manifestation.

Le sujet est incapable de dissimuler le sens de son symptôme *au moment de* sa manifestation parce qu'il lui est inconscient, insu. Le sujet ne peut savoir ce qu'il (ce qui lui) aura été (insu) que dans l'après-coup de sa manifestation, et le peut pour autant qu'il le veuille ; pour autant qu'il veuille (faire l'effort de) formuler ce dont ce symptôme est le signe ( ; ce qui avec de la pratique n'en demandera plus aucun). Bien que le vouloir ne soit pas le pouvoir, le vouloir est en l'occurrence la condition nécessaire pour être capable de ce/se savoir.

° Si le sujet est incapable de dissimuler le sens de son symptôme au moment de sa manifestation, il peut en revanche, dissimuler son symptôme (lui-même) *dans l'après-coup de* sa manifestation, en le refoulant.

Le refoulement est le prix payé par un sujet pour ne pas avoir fait l'effort de se demander (, pour le meilleur comme pour le pire,) ce dont un symptôme est l'indice,

ce que ce symptôme subsume, la vérité de son avoir été (affecté). *Le refoulement est, en ce sens, la dissimulation d'un rapport de soi à soi.*

Reprenons l'exemple du symptôme d'impuissance à émettre spontanément des signes qui est l'indice d'une volonté de spontanéité (en tant qu'elle est la condition de l'avoir lieu de la dynamique d'une pulsation). Avoir éluder ce symptôme aura été l'indice d'une dissimulation de ce symptôme, en l'occurrence du refoulement de l'impuissance susdite ; refoulement qui aura permis l'absence d'évaluation (donc de remise en cause) de ladite volonté de spontanéité qui aura donc été ce dont ladite impuissance est l'indice (ce que le sujet n'aura pas fait l'effort de se demander jusqu'alors).

Si la contraction/la bénédiction du symptôme n'aura pas fait l'objet d'une décision, le décryptage/la formulation de son sens (ce dont il est l'indice) demande au sujet d'en prendre une afin de savoir de quoi il s'agit. En d'autres termes, le sens d'un symptôme (la désignation de l'objet-cause de la manifestation de l'affect) fait toujours l'objet d'une décision dans l'après-coup de sa manifestation au moment de laquelle le sujet n'est que la marionnette du symptôme qu'il aura été : la vérité (du symptôme qu'il aura été/son avoir été affecté) ne se conjugue qu'au futur antérieur.

*Digression 8<sup>ème</sup> : le transcendantal de la vérité : l'existence du sujet*

Le transcendantal de la vérité est le sujet, pour autant que la condition de l'avoir lieu de celle-ci est l'existence de celui-là : il n'y a de vérité que pour un sujet.

## **2- Du processus de prise de décision relatif à la formulation de l'affect qui se sera manifesté**

Ainsi, la manifestation du symptôme est, dans la relation amoureuse, une demande (d'amour), une invitation à l'interpréter, à prendre une décision sur son avoir été : décision qui est indiscernablement décision sur la vérité (l'avoir été -affecté- du sujet) et sur le sens (désignation de l'objet-cause de la manifestation du symptôme qu'est l'affect). Il est à préciser que cette invitation est aussi bien adressée au sujet qui aura contracté le symptôme qu'à celui qui aura détecté, su intercepté, dans l'énonciation, les soubresauts du symptôme (qui se manifeste par des signes). En tant qu'il fait toujours l'objet d'une décision (de l'un ou de l'autre), le sens du

symptôme (la désignation de l'objet-cause de sa manifestation), la vérité du sujet (son avoir été affecté) donnent lieu à une seconde décision qui, dans la foulée de la première, la redouble. Cette seconde décision a pour objet la première, c'est-à-dire l'évaluation de la décision qui aura été prise quant à ce qui aura été désigné comme objet-cause de la manifestation du symptôme (quant au sens à pour-voir au symptôme), (donc) quant à l'avoir été du sujet (quant à ce qui l'aura affecté).

#### *Digression 9ème : Du forçage<sup>18</sup>*

Vérité et symptôme sont indiscernables dans la mesure où (la désignation de) l'objet-cause de la manifestation du symptôme est indiscernablement décision sur la vérité (l'avoir été affecté du sujet). Si la manifestation du symptôme implique, dans son après-coup, une décision sur l'avoir été (affecté) du sujet (pour qui fait de la désignation de l'objet-cause de la manifestation du symptôme une discipline<sup>19</sup>) ; la vérité ne concerne pas uniquement l'avoir été affecté du sujet.

En d'autres termes, le transcendantal de la vérité n'est pas la manifestation du symptôme. Le transcendantal de la vérité est le forçage, c'est-à-dire une prise de décision (du sujet) qui consiste en une anticipation de savoir sur la vérité (hypothèse, pari, intuition sur ce qui n'est pas encore advenu).

Soit le forçage est une anticipation de savoir sur l'advenir d'une situation. Prenons l'exemple d'un forçage qui est pari sur le vainqueur d'une course : la condition de véridicité de mon forçage est le déroulement de cette course. Le podium de cette course, les positions sur la ligne d'arrivée sont le moment de vérité de mon anticipation de savoir sur le podium de la course : « ça aura été ça/ça n'aura pas été ça ».

Soit le forçage est une anticipation de savoir sur l'avoir été affecté d'un sujet en situation. Si le forçage consiste, autrement dit, en la désignation de l'objet-cause de l'affect/du symptôme qui se manifeste chez ce sujet. Alors, la condition de véridicité de mon forçage est une demande de savoir adressée au sujet qui fait l'objet de mon forçage. La condition de véridicité de mon forçage est la réponse de ce sujet à la

<sup>18</sup> « Il s'agit du point où une vérité, si inachevée soit-elle, autorise des anticipations de savoir, non sur ce qui est, mais sur *ce qui aura été si la vérité vient à son achèvement*. Cette dimension d'anticipation établit les jugements en vérité au futur antérieur. Certes, de ce qu'est une vérité, presque pas peut se dire. Mais de ce qui se passe *sous la condition qu'elle aura été*, il existe un forçage où presque tout peut s'énoncer. Ainsi, une vérité travaille dans la rétroaction d'un presque rien et l'anticipation d'un presque tout. »: Badiou (Alain), « La vérité : forçage et innommable » in *Conditions*, opus cit. , p 206

<sup>19</sup> Le processus de désignation de l'objet-cause de la manifestation du symptôme consiste à formuler ce dont ce symptôme est l'indice. Ce processus de désignation fait l'objet d'une discipline, pour autant qu'un sujet aura décidé de faire systématiquement cet effort de formulation.

demande de savoir (ce que la vérité aura été) que je lui adresse. Sa réponse est à la fois condition de véridicité et moment de vérité de mon forçage : « ça aura été ça/ça n'aura pas été ça ». Je serai enclin à miser d'autant plus gros sur mon forçage s'il concerne un sujet qui m'est chair ; si j'ai une connaissance précise du profil du sujet qui est l'objet de mon forçage.

*Dans la relation amoureuse, le forçage désigne la prise de décision relative à l'avoir été affecté d'un sujet ; prise de décision qui demande confirmation au sujet dont le symptôme est l'objet de ce forçage, à celui qui aura été le lieu de la manifestation du symptôme, le lieu de l'avoir lieu de l'affect.*

Si le transcendantal de la vérité est le forçage, le transcendantal du forçage est la situation d'incertitude, l'incertitude de ce qu'il adviendra, l'incertitude sur l'advenir d'une situation. Si la condition humaine, qu'est la présence de l'autre dont le sujet ne peut faire abstraction, est la Loi de l'existence ; la structure de toute situation existentielle est l'incertitude.

L'angoisse est comme l'a affirmé Freud, comme l'ont confirmé Lacan et Belhaj Kacem plus récemment, l'affect fondamental, l'affect le plus trans-situationnel ; pour autant que le transcendantal de cet affect est la structure de l'incertitude qu'est celle de toute situation existentielle. Le forçage est le moyen (, pour peu que l'on puisse avoir sa condition de véridicité donc le moment de vérité de l'anticipation de savoir qu'il est,) de savoir avec certitude ce que la vérité aura été, de savoir avec certitude si mon anticipation de savoir aura été vraie ou fausse. Le transcendantal de la certitude est l'incertitude (existentielle/structurelle) : la condition pour être sûr et certain de quelque chose est d'avoir été en situation d'incertitude. Le transcendantal de la vérité (ce qui aura été) est donc le forçage (l'anticipation de savoir sur la vérité qu'il fait naître). De la même manière, le transcendantal de la transgression est l'existence des lois (l'édiction de règles formelles).

### **Du processus de prise de décision relatif à la formulation de l'affect qui se sera manifesté (suite et fin)**

La seconde décision est donc une décision sur la décision qui aura été prise (par l'un ou l'autre) quant à l'objet-cause de l'affect. Elle consiste alors en la confirmation ou l'infirmité (de la vérité) de la décision première. Tel est la

quintessence du processus de prise de décision (quant à la désignation de l'objet-cause de l'affect) agissant au cœur de la relation amoureuse.

Dans le cas où, dans l' (immédiat) après-coup de la manifestation du symptôme/de l'affect, une indécision persiste quant à son sens/quant à la désignation de son objet-cause, ou dans le cas où, la décision qui aura été prise (par l'un) est infirmée (par celui qui aura été le lieu de sa manifestation) ; alors rien n'empêche les sujets de *temporiser*, c'est-à-dire de décider de mettre en suspend cette prise de décision. En d'autres termes, les sujets décident, dans ces cas-là, de suspendre leur prise de décision (quant au sens à pourvoir au symptôme/quant à la désignation de l'objet-cause de l'affect) parce qu'ils auront décidé qu'il vaut mieux se passer d'un sens/d'une désignation, de forçage qui ne soit pas obvie (donc satisfaisant) plutôt que de prendre une décision qui, trop *lente* à se prendre, ne les satisfait ni l'un ni l'autre.

Ils ont décidé qu'il vaut mieux s'en passer car ils auront décidé que vouloir à tout prix se mettre un forçage sous la dent, que prendre une décision quant au sens à pourvoir au symptôme/à la désignation de l'objet-cause de l'affect alors que celui-ci fait l'objet d'une hésitation, est un symptôme qui aura été l'indice de *l'angoisse de savoir qu'il y a quelque chose qu'ils ne savent pas*.

D'autre part, ils décident de temporiser, de suspendre leur prise de décision, parce qu'ils auront décidé que le sens à pourvoir au symptôme/la désignation de l'objet-cause de l'affect, que le forçage en somme, ne doit pas se faire attendre trop longtemps ; pour autant qu'ils s'infligeraient alors, le ralentissement de la vitesse de leur échange. Ils auront décidé que la prise de décision quant à sa désignation/son sens ne doit pas se faire au détriment de la vitesse de leur échange. Se faisant, ils auront, en l'occurrence, privilégié la vitesse (de l'ignorance) à la prise de décision sur l'indécidable vérité (de l'avoir été affecté du sujet). Se faisant, ils se seront satisfaits de savoir qu'il y a quelque chose qu'ils ne savent pas plutôt que de (s'acharner à) *vouloir* immédiatement savoir (jouir de) la vérité (de leur avoir été affecté), ce dont ils n'ont *visiblement* pas le *pouvoir*. Ils auront, de ce fait, favorisé les conditions de l'avoir lieu de la spontanéité de l'énonciation en faisant le choix de la vitesse, en faisant le choix de ne point éterniser les tergiversation de la prise de décision quant au sens à pourvoir au symptôme/à la désignation de l'objet-cause de l'affect, en faisant le choix de pas faire de forçage à la sauvette.

Pour autant qu'un forçage est confirmé (par le sujet qui aura été le lieu de l'avoir lieu de l'affect/de la manifestation du symptôme qu'est l'objet du forçage), et

bien qu'il puisse à tout moment faire l'objet d'une infirmation (par ce même sujet), il est un *moment de vérité dans l'échange* ; dans la mesure où les sujets décident en leur âme et conscience de la vérité /savent dès lors ce qui les aura affecté. Les moments de vérités dans l'échange correspondent à la *ponctuation de la vitesse de l'échange*.

*Digression 10ème : De l'incertitude existentielle et sa suspension*

Si le transcendantal/la condition de l'avoir lieu de la prise de décision est, dans la relation amoureuse, la structure de l'incertitude (qu'est celle de toute situation existentielle) ; la condition de l'avoir lieu des moments de vérité dans l'échange est la spontanéité d'un forçage dont l'auteur demande implicitement ou non la confirmation (au sujet qui aura été le lieu de la manifestation du symptôme/de l'avoir lieu de l'affect).

*Si la temporisation est décision de suspendre un forçage (la prise d'une décision ayant pour objet le sens à pourvoir au symptôme/la désignation de l'objet-cause de l'affect), un moment de vérité dans l'échange est suspension de l'incertitude structurale/existentielle ; suspension dont la condition est la formulation d'un forçage.*

Déduction : Un moment de vérité dans l'échange est ainsi la confirmation (implicite ou explicite) d'une décision spontanée relative à l'avoir été affecté d'un sujet ; confirmation qui se solde par la suspension de l'incertitude structurale/existentielle.

## **V] De la pulsation amoureuse: de la vitesse à la rythmicité de l'échange**

### **1- De la réinjection : le processus de trans-formation d'un savoir en signe de ce savoir**

Les moments de vérité dans l'échange ponctuent la vitesse de l'échange dans la mesure où ils sont des *points insignes* de l'échange dans l'échange à marquer *rétroactivement* la clôture de mouvements de l'échange toujours déjà prêt à déclore dans l'échange. En ce sens, l'avoir lieu d'un moment de vérité dans l'échange (formulation du sens d'un symptôme/désignation de l'objet-cause d'un affect qui aura fait l'objet d'une confirmation) qui ponctue la vitesse de l'échange est l'indice

de la clôture d'un mouvement de l'échange qu'il aura fait naître ; indice de l'être affecté des sujets par un effet de rétroaction qui les renvoient à un aperçu du déroulement de l'échange en cours.

Dès que le sens d'un symptôme/l'objet-cause de l'affect (ce dont il est l'indice) en vient à être formulé, puis confirmé ; les sujets saisissent dès lors ce qui les auront saisi/affecté. Fors de ce savoir, cette saisie de ce qui les aura affecté (en dehors de ou dans l'échange) leur permet de réduire, spontanément aidant, ce dont le symptôme est l'indice à un signe (visible et/ou audible) qui dynamise l'énonciation donc la vitesse de l'échange. Cette saisie de ce qui les aura affecté, ce moment de vérité dans l'échange est un savoir *toujours déjà prêt à être réinjecté* dans l'échange sous la forme d'un signe. Ce passage du signifiant (de la formulation du sens/de l'objet-cause de l'affect qui les aura saisi) au signe, ce passage de l'énoncé à (sa réinjection dans) l'énonciation favorise la vitesse de l'échange dans la mesure où il facilite la spontanéité de l'énonciation.

La capacité à réinjecter dans l'énonciation la saisie, le savoir de ce qui nous aura affecté (qui sera né de la formulation confirmée de ce dont le symptôme est l'indice/ de la désignation confirmée de l'objet cause de l'affect) procède de l'épuration signifiante de ce savoir, de la virtuelle trans-formation de cette formulation (dans le champ énonciatif) en signe de ce savoir (pratique). La spontanéité de l'énonciation qu'elle requiert est un cercle vertueux qui, s'autoalimentant par cette trans-formation, n'a de cesse de relancer (la vitesse de) l'échange, de le pulser. L'avoir lieu de la pulsation (circulation de l'énergie/des affects entre les sujets de l'échange) qui a pour condition la spontanéité de l'énonciation alliée à la réinjection du dit savoir sous la forme de signes est l'indice de la capacité des sujets à mettre en forme leur inconscient<sup>20</sup> (le sens de leur symptôme, l'objet-cause de l'affect qui leur aura été insu et qu'ils saisissent au cours de cet échange) dans le tissu immanent de leur échange, au fil de son déroulement.

L'avoir lieu de la réinjection -spontanée- dans le champ énonciatif du savoir de ce qui aura été insu des sujets (leur avoir été affecté) sous la forme d'un signe (audible,

---

<sup>20</sup> Clin d'oeil à Lacan : « [...] C'est que le savoir, qui structure d'une cohabitation spécifique l'être qui parle, a le plus grand rapport avec l'amour. Tout amour se supporte d'un certain rapport entre deux savoirs inconscients » ; Jacques Lacan, *Encore, Séminaire XX*, Seuil, Paris, 1975, p. 131.

Tel est le point d'indiscernabilité entre notre conception de l'amour et celle de Lacan. En revanche, nous divergeons de Lacan qui, dans le même séminaire (qui est sans conteste le meilleur d'entre tous), énonce que l'assomption de l'amour menée à terme se solde par la haine, par la tendance du mâle à aifier sa partenaire.

visible) est la condition de la décloison d'un mouvement de l'échange dans l'échange : telle est l'épiphanie d'une pulsation. Les sujets de l'échange sont alors affectés d'un effet rétroaction, né de l'aperception de ladite décloison, qui les renvoient à un aperçu du déroulement de l'échange (à un point insigne de/à un point de vue sur l'échange) en cours *en même temps* qu'ils sont affectés de la mise en présence de la schize entre (le sujet de) l'énoncé et (le sujet de) l'énonciation, née de ladite réinjection.

Déduction : la condition de l'avoir lieu de la décloison d'un mouvement de l'échange dans l'échange est la réinjection spontanée dans le champ énonciatif d'un savoir (sur l'avoir été affecté du sujet) sous la forme d'un signe (visible, audible). Autrement dit, cette réinjection est l'indice de cette décloison. La schize entre (le sujet de) l'énoncé et (le sujet de) l'énonciation est l'effet-affect de l'aperception de ladite décloison qui a pour condition l'interception de ladite réinjection.

La réinjection du savoir (de la saisie de ce qui aura affecté les sujets grâce à la formulation de ce dont le symptôme est l'indice/grâce à la désignation de l'objet-cause de l'affect) dans le champ énonciatif (le visible et l'audible) sous la forme d'un signe (qui le représente) favorise en retour la spontanéité de l'énonciation à être propice aux propos digressifs. La spontanéité énonciative est autoalimentée pour autant que les énoncés (ce qui se dit) se doublent d'une énonciation qui porte les signes de la réinjection de ce savoir. Dans la relation amoureuse, la condition de l'avoir lieu d'une digression -qualitative- est a minima l'articulation d'un énoncé qui a pour objet l'énonciation ; a maxima l'interception du signe du savoir qui aura été réinjecté dans le champ énonciatif.

*Digression II<sup>ème</sup> : Discours standard et discours de passe (discours improvisé ayant l'énonciation pour objet)*

Un énoncé qui a pour objet l'énonciation est l'indice que le sujet qui l'articule aura intercepté les signes qui lui auront permis de saisir/d'être saisi de l'affect en filigrane dans l'énoncé (voire de désigner, de saisir son objet-cause). Soit il est l'indice que ce même sujet (celui qui articule un énoncé qui a pour objet l'énonciation) aura intercepté la manière dont l'autre lui fait signe à avoir réinjecter dans le champ énonciatif les signes de son savoir (les signes de la saisie de son avoir été-affecté-).

Le discours universitaire, dont le lieu est le cours magistral<sup>21</sup>, se distingue du discours standard dans la mesure où il ne répugne pas à la digression tant que celle-ci ne s'éloigne pas trop du savoir entendu comme ensemble des connaissances acquises par l'étude. Le discours standard est celui que l'on tient où plutôt auquel on est tenu avec tout un chacun. Sa Loi : chaque énoncé articulé a pour objet (le sens d') un énoncé qui vient de l'être car le sens est ce qui ne doit pas être interrompu pour que la communication ne le soit pas. Le discours standard laisse de côté l'énonciation (l'affect) au profit de l'énoncé (du sens que ce discours considère comme préexistant aux dires). Le discours standard considère le sens en tant qu'a priori, en tant qu'essence de toute communication. En cela, le discours de passe, qui est un discours improvisé ayant l'énonciation pour objet, se distingue du discours standard. Le discours de passe ne laisse pas de côté l'énonciation (l'affect) ; bien au contraire, c'est ce que les sujets de ce discours écoute le plus intensément. Tout en prenant en compte le sens qui intéresse le discours standard, le discours de passe prête une oreille attentive au symptôme ; à l'affect qui, saisissable par des signes, est en filigrane dans l'énoncé. Le sens est alors entendu comme sens après-coup ; sens qui ne peut s'exprimer qu'à condition de la rupture du (sens promu par le) discours standard.

Cette rupture peut advenir grâce à l'avoir lieu d'une digression, d'un débordement discursif spéculatif qui donne au discours de nouvelles perspectives toujours déjà prêtes à s'actualiser dans le discours pour le mettre en forme.

<sup>21</sup> Saluons à nouveau Mehdi Belhaj Kacem pour sa distinction entre martialité et magistralité : « Dans le tumulte d'une conversation le plus difficile est cette question de la saisie, de la sélection de ce qui *mérite d'être dit* à un moment donné. [...]. C'est (là) la différence entre *martialité* et *magistralité*. [...]. Différence qui peut bien sûr co-impliquer l'une et l'autre. La magistralité est l'uni-latéralité de l'énonciation, limitée dans une large période, ce qui fait qu'elle ne connaît sa limite intérieure qu'au détour de ce qui la limite *de l'extérieur*. La magistralité est *performance*. Au contraire, la martialité connaît *d'abord* la limite intérieure, la saisie interceptuelle [...] et c'est *à partir* de ces limites qu'elle négocie (avec) la motilité des limites extérieures : les auditeurs notamment. [...]. L'économie martiale est plus difficile que la magistrale parce qu'elle n'a pas de période préalablement fixée et impartie pour (s') énoncer : elle doit intercepter dans l'auto-limitation du temps, l'instant, les périodes possibles d'énonciation, c'est-à-dire celles qui actualisent le plus de puissance en le moins de temps possible. « Sportivité » martiale. A la fois au sens d'un « exploit » de la puissance [...] (mais dans la discussion cet « exploit » n'en est pas proprement un : parce qu'il *partage* la puissance -la *communique* comme *schize-* au lieu de se l'aproprier subjectivement dans la figure du champion. Le but est d'actualiser une puissance *qui circule*. C'est-à-dire à la fois d'*intercepter* ce qui est *déjà là*, et par cet intercept, et ce qu'on lui ajoute par l'énonciation, de la relancer, la pulser à nouveau dans la circulation d'où elle est venue. On sent donc déjà que la martialité est quelque chose du jeu, mais où l'intérêt et l'enjeu de la discussion en cours, et au-delà de l'expérience du commun où celle-ci s'inscrit, ne sont pas subjectivement apropriables par un individu [...]. Le but est de s'aproprier la puissance -de la pensée dans la discussion, l'énonciation-, mais dans cette apropriation il n'y a ni perdant ni vainqueur, que l'intensification de puissance que requiert l'expérience, et peut-être le projet, de la communauté. » ; Belhaj Kacem (Mehdi), *Society*, « De l'ontologie du lieu à l'appropriation du jeu », *opus cit.*, pp 181-182.

Dans la relation amoureuse, le sens est sens d'un symptôme qui implique un énoncé : il est ce dont ce symptôme est l'indice. C'est pourquoi faire sens du symptôme implique la formulation, la désignation de l'objet-cause de l'affect qui se sera manifesté. Ainsi, le discours de passe reconnaît l'opposition entre le sens conscient (sens a priori du discours standard) et le sens inconscient (sens après-coup -le refoulé du discours standard- dont la formulation qui le fait naître a des effets de vérité sur l'avoir été -affecté- du sujet)<sup>22</sup>.

## **2- De la schize qui divise le sujet entre sujet de l'énoncé et sujet de l'énonciation**

La schize est l'être affecté des sujets par la mise en présence de division entre (le sujet de) l'énoncé et (le sujet de) l'énonciation. Ainsi, la formulation de la schize est un *moment de vérité* (parmi d'autres) dans l'échange pour autant que les sujets savent (a posteriori) ce qui les aura affecté. Ils savent, en l'occurrence, qu'ils auront été affecté de l'aperception de la décloison (d'un mouvement de l'échange dans l'échange) dont la condition est l'interception de la réinjection dans le champ énonciatif d'un savoir (de la saisie de leur avoir été affectés) sous la forme de signes. En tant que moment de vérité dans l'échange, l'avoir lieu de la schize ponctue la vitesse de l'échange et marque rétroactivement la clôture d'un mouvement de l'échange toujours prêt à décloison dans l'échange *pour le ponctuer*. La condition de cette décloison *de la schize* dans l'échange? L'avoir lieu de ladite réinjection ; pour autant que les signes (visibles, audibles) du savoir (pratique) spontanément réinjectés dans l'énonciation soient interceptés par les sujets de l'échange (en cours).

Fors de leur savoir de ce qu'est la schize (sur leur avoir été affecté), fors de la réappropriation de l'objet-cause de leur affect, fors de la désignation des conditions de l'avoir lieu d'un affect, les sujets ont un savoir absolu sur leur pratique (de la relation amoureuse) : pratique par laquelle ce savoir s'acquiert. Fors de ce savoir absolu, les sujets de la relation optimisent leur *potentiel* de spontanéité énonciative

---

<sup>22</sup> Pour en savoir plus sur l'opposition discours standard/discours de passe : *La jouissance de la parole : donner chair au verbe* ; Section 4 : « Entre sens et non-sens : l'insu au cœur du sujet », « l] Le discours de passe : tentative de création d'une situation de communication qui laisse place à l'insu » : [antiscolastique.free.fr/html/index\\_titre.htm](http://antiscolastique.free.fr/html/index_titre.htm)

dans la mesure où ils savent que le savoir de ce qui les aura affecté dans l'échange est *virtuellement* méta-morphosable dans l'échange en signe de ce savoir (*toujours déjà prêt* à être mobilisé dans l'échange sous forme de signes). Cette méta-morphose du savoir en signe de ce savoir est la condition de l'optimisation de la vitesse de l'échange : la condition de l'avoir lieu de la dynamique d'une pulsation.

*Digression 12ème : De la distinction entre relation communautaire et relation amoureuse*

La relation amoureuse et la relation communautaire sont indiscernables dans la mesure où elles sont toutes deux le lieu de la métamorphose d'un savoir en signe de ce savoir. Elles se distinguent dans la mesure où les membres de la communauté connaissant le code communautaire exécutent les signes rituels qui leur permettent de s'entre-reconnaître, de reconnaître ceux qui n'appartiennent pas à la communauté. L'existence d'extracommunautaires (sujets qui ne respectent pas le code communautaire) est la condition de la revendication d'un entre-soi. L'interception des signes rituels exécutés par les membres de la communauté leur confère un savoir, non pas sur leur avoir été affecté, mais sur l'appartenance ou la non appartenance d'un sujet à leur communauté.

**3- De la rythmicité de l'échange : « le sens du rythme » en tant qu'indice de l'assomption menée à terme d'une relation amoureuse**

Les *moments de vérité* dans l'échange ponctuent la *vitesse* de l'échange dans la mesure où ils sont des points insignes de/dans l'échange à marquer rétroactivement *la clôture des mouvements de l'échange*.

Les réinjections du savoir relatif à l'avoir été (affecté) des sujets dans le champ énonciatif (la trans-formation de ce savoir en signes de ce savoir) ponctuent la *rythmicité* de l'échange à marquer rétroactivement *la décloison des mouvements de l'échange dans l'échange*.

Dans la mesure où les décloisons des mouvements de l'échange dans l'échange ponctuent la *rythmicité* de l'échange ; elles donnent lieu, de manière contingente, à l'Instant où rayonne le soupir (ce vers quoi aura tendu le rythme, la vérité de la rythmicité de l'échange).

L'Instant est le zénith de l'échange à marquer rétroactivement le *moment de vérité de l'échange* : les sujets de l'échange touchent à la limite intérieure du langage ; indice qu'ils auront eu le sens du rythme. Ils auront fait l'assomption absolue de la relation amoureuse ; assomption de la relation qui donne lieu au partage d'une non-relation : ils se seront parlé(s) pour tendre vers l'instant de ce silence où l'intensité de l'empathie entre l'un et l'autre touche à son zénith.

A cet instant, l'un « est » l'autre, dans la mesure où, du regard, les sujets se compénétrant ; bien qu'à cet instant, les sujets de la relation soient seuls face à l'intensité de l'empathie qui les affectent l'un, l'autre : se pénétrant du regard, les sujets de la relation sont chacun renvoyés à eux-mêmes, à la manière dont ils sont affectés du coup de foudre qui les frappent à cet Instant.

L'assomption menée à terme de la relation amoureuse aura été le partage absolu d'une non-relation dans l'Instant ; instant où ce sera manifesté le zénith de l'intensité de l'empathie entre les sujets de l'échange.

Déduction : La méta-morphose du savoir en signe de ce savoir *aura été l'indice de l'assomption menée à terme de la relation amoureuse*. Autrement dit, la méta-morphose du savoir en signe de ce savoir *est la condition de l'avoir lieu de l'assomption absolue de la relation amoureuse*.

Déduction : En tant qu'expressions, « *avoir été l'indice de* » et « *être la condition de l'avoir lieu de* » sont indiscernables. Elles se distinguent, dans la mesure où la première signale un moment de vérité dans l'échange (l'eureka de ce qui aura affecté un sujet) alors que la deuxième signale l'actualisation de ce savoir (condition de l'avoir lieu de l'affect). L'usage de l'une ou de l'autre constitue donc, *à présent*, un signe (audible) *virtuellement réinjectable* dans le champ énonciatif, *à condition de spontanéité*. La distinction de ces deux expressions, en tant que moment de vérité dans l'échange qui marque *rétroactivement* la clôture d'un mouvement de l'échange en même temps qu'elle le fait naître, nous permet d'anticiper.

Forçage post-déductif : La condition de l'avoir lieu de la décloison de *cette distinction énonciative de l'être et de l'avoir été* dans l'échange (à venir) est la spontanée réinjection énonciatif des expressions susdites. « Forçage » dans la mesure où rien ne dit que ce soit *ces* signes (« indice de » et « condition de ») qui actualise (à l'avenir) cette distinction de l'être et de l'avoir été qui est virtuellement réinjectable dans le champ énonciatif. « Forçage » dans la mesure où personne ne peut encore, à

présent, dire sous quelle forme (expressive) cette distinction (de l'être et de l'avoir été) est virtuellement actualisable/réinjectable.

*Digression 13<sup>ème</sup> : De la distinction entre relation amoureuse et échange*

Au sens où nous l'entendons, relation amoureuse et échange sont indiscernables pour autant que seule la relation amoureuse donne lieu à un véritable échange. Entendre : un échange qui ne soit ni matériel, ni com-patissant.

Relation amoureuse et échange se distinguent dans la mesure où « (les sujets de) l'échange » dénote l'avoir lieu d'une pulsation au cœur de la relation.

*Digression 14<sup>ème</sup> : De la distinction entre digression et déduction*

« Digression » et « déduction » sont indiscernables, dans la mesure où l'une et l'autre sont en marge du discours standard (discours tenu avec tout un chacun, discours dont le lieu est les situations régies par des règles formelles). Elles impliquent toutes deux de sortir des sentiers battus et exprime une pensée à l'œuvre, en marche ; une pensée qui est en train de mettre en forme son discours en lui donnant de nouvelles perspectives.

Elles se distinguent dans la mesure où la déduction est la conséquence voire la conclusion logique des propos qui précèdent ; alors que la digression, à s'éloigner des propos qui précèdent pour ouvrir la pensée à de nouveaux champs d'exploration, a une dimension plus spéculative.

La subversion du discours standard passe par des propos di-gressifs, bien plus que par des actes trans-gressifs : la digression, implanifiable avant son avoir lieu, relève de la spontanéité d'un débordement discursif qui donne de nouvelles perspectives au discours ; elle contraste avec la transgression qui est motivée, volontaire ; pour qui n'ignore pas les règles qui régissent la situation dans laquelle il se meut.

**VI] En lui montrant, par des signes, qu'il affecte son corps, le symptôme indique quelque chose au sujet à propos de lui**

La temporisation, entendue comme décision de suspendre la prise de décision quant au sens à pourvoir au symptôme/quant à la désignation de l'objet-cause de l'affect est l'indice d'un refus de s'embourber dans un dédale spéculatif (qui viserait à assigner un sens au symptôme dans l'immédiat après-coup de sa manifestation ;

indice de l'angoisse de savoir qu'il y a quelque chose d'insu) pour ne pas hypothéquer la vitesse de l'échange. En ce sens, la temporisation n'est pas le symptôme de l'abandon de la recherche de ce dont le qui se sera manifesté est l'indice. La temporisation n'empêche pas les sujets *de la relation* d'être à l'affût des signes qui pourraient les renseigner sur le sens du symptôme/la désignation de l'objet-cause de l'affect qui se sera manifesté.

° Si, comme nous l'avons dit, le sujet est incapable de dissimuler le sens de son symptôme au moment de sa manifestation, il peut en revanche, dissimuler le sens de son symptôme (ce qui l'aura affecté) dans l'après-coup de sa manifestation ; pour autant qu'il aura formulé ce dont ce symptôme aura été l'indice et qu'il se garde d'en faire part à l'autre.

Hypothèse improbable de cette rétention du sens du symptôme, de cette cachotterie de l'un quant à son avoir été affecté, dans la mesure où, dans la relation amoureuse, les sujets de la relation n'ont, comme nous l'avons dit, rien à craindre l'un de l'autre. Elle est cependant envisageable dans la mesure où, cette dissimulation du sens du symptôme, (dont un sujet se garderait de faire-part à l'autre) qui peut donner lieu à la dénégation de son avoir eu lieu, aura été l'indice de l'amour-propre qui affecte le sujet rétenteur du sens de son symptôme car celui-ci lui fait horreur.

L'amour-propre implique le refus d'un sujet de voir se désagréger l'image qu'il se fait de lui-même dans sa relation à l'autre, donc le refus de voir se désagréger un certain rapport à soi dans sa relation à l'autre. L'amour-propre est, en ce sens, la dissimulation à l'autre de l'avoir lieu de la désagrégation de l'image de soi ; aussi salvatrice cette désagrégation puisse-t-elle être. Cette dissimulation est l'indice d'un sujet qui n'aura pas su (donc pas pu) se distancier de ce qui l'aura affecté de la sorte.

Quoiqu'il en soit, la formulation du sens d'un symptôme a pour objet la désignation de l'objet-cause de l'affect. Le symptôme qu'est le sujet de l'inconscient est un phénomène qui touche au corps. Le symptôme se manifeste (dans l'énonciation) par des signes visibles (gesticulations et mouvements spontanés qui affectent le corps, tics...), et audibles (intonation, accentuation sur des termes, scansion des énoncés prononcés, tics de langage...). Les signes, en tant qu'épiphénomènes, montrent la présence d'un symptôme (affect) dont ils sont le mode de manifestation; *en tant qu'indice de quelque qui n'est pas montrable, le symptôme, lui, indique un incorporel*: le sens du symptôme/l'objet cause de l'affect qui se sera manifesté.

Un symptôme est une manifestation de l'inconscient qui affecte le corps. En ce sens, un symptôme est une manière d'être affecté insu du sujet qui se manifeste, dans le champ énonciatif, par des signes. Manière d'être affecté insu du sujet, pour autant que le sujet ignore le sens de son symptôme, l'objet-cause de l'affect qui (le) prend (au) corps au moment de sa manifestation. Le symptôme fait signe au sujet (en qui il se manifeste) en lui montrant qu'il affecte son corps. *En lui montrant, par des signes, qu'il affecte son corps, le symptôme indique quelque chose au sujet à propos de lui, quelque chose qu'il ne dit pas mais qui ne va pas sans dire* : le sens de son symptôme/l'objet-cause de l'affect que lui seul ou un de ses êtres chairs est en mesure de désigner pour autant qu'ils se demandent (dans l'après-coup de sa manifestation) ce dont ce symptôme aura été l'indice; pour autant que l'un ou l'autre formule ce qui n'est pas dit, donc pas su. Le sens du symptôme a trait à une manière d'être affecté insu du sujet que le symptôme indique en affectant son corps au moment de sa manifestation ; être affecté du corps qui se manifeste par des signes. En affectant son corps, le symptôme fait signe au sujet de la présence d'une manière d'être affecté qui est insu de lui-même. Cette manière d'être affecté insu du sujet est ce dont le symptôme est l'indice. Pour savoir ce dont ce symptôme aura été l'indice, pour savoir, autrement dit, ce qu'est le sens de ce symptôme/ce qu'est l'objet-cause de l'affect qui se sera manifesté/ce qu'est le noumène dont ce symptôme aura été le phénomène. Pour décider, en d'autres termes, de la vérité (pour désigner les conditions de l'avoir eu lieu de l'affect -dont le corps du sujet aura été le lieu de son avoir eu lieu-), le sujet ne peut pas ne pas accepter de répondre de ce symptôme/de son avoir été -affecté- : ce savoir consécutif à cette (prise de) décision relative à la vérité (à son avoir été -affecté-) a pour condition que le sujet en passe par la décision de savoir ce dont ce symptôme/son avoir été affecté est l'indice. Si le sens du symptôme/l'objet-cause de l'affect est formulable/désignable par le sujet qui est le lieu de l'avoir eu lieu de sa manifestation ou par un des sujets de la relation ; en revanche, seul le celui qui est le lieu de l'avoir eu lieu de sa manifestation peut avaliser cette formulation/cette désignation. Quoiqu'il en soit, la formulation du sens du symptôme, la désignation de l'objet-cause de l'affect est l'indice d'une prise de décision relative à son avoir été affecté.

## VII] De la réunion des conditions nécessaires et suffisantes à l'avoir lieu d'une énonciation spontanée impulsant une pulsation :

### 1- Les conditions négatives nécessaires à l'impulsion de la pulsation

Prendre acte du refus de pécher, de commettre un acte qui ferait du mal à un être chair et lui accorder sa confiance quelque soit la situation sont les *conditions négatives* de l'impulsion d'une dynamique pulsationnelle, c'est-à-dire des conditions relatives aux fondamentaux de la relation (amoureuse) ; conditions sans lesquelles celle-ci ne peut avoir lieu ; bien qu'elles soient insuffisantes à son avoir lieu. A ceci s'ajoute une troisième condition négative à l'avoir lieu de cette impulsion : la volonté de *ne pas* vouloir la spontanéité de l'énonciation qui est la condition de l'avoir lieu d'une pulsation. Volonté de ne pas vouloir une émission spontanée de signes, qui sont le bois qui alimente la pulsation<sup>23</sup>, la dynamique de l'échange, en quoi consiste la relation amoureuse qui aura fait l'objet d'une assomption. En d'autres termes, volonté de ne pas vouloir une volonté qui soit vaine ; décider de ne pas décider d'émettre des signes, dans la mesure où, l'émission de signes requiert une spontanéité pour que ceux-ci soient en mesure d'impulser et d'alimenter une pulsation. En ce sens, la spontanéité de l'énonciation est la condition préalable à l'avoir lieu d'une pulsation ; condition qui ne peut être l'objet d'une décision/d'une volonté, sous peine d'impuissance à être affecté d'énonciation spontanée. Comme nous l'avons dit, l'impuissance à être affecté d'une énonciation spontanée (symptôme) est, dans la relation amoureuse, l'indice d'une volonté de spontanéité (désignation de l'objet-cause de l'affect). Cette spontanéité de l'énonciation ne se décrète pas par un acte de volonté libre du sujet pour autant que ; *la (lenteur relative du/au processus de) prise de décision contraste avec (l'instantanéité de la vitesse de) la spontanéité*. En résumé, le sujet ne peut être affecté de spontanéité parce qu'il en aura décidé ainsi. Comme nous l'avons laissé entendre, pour peu que le sujet veuille cette spontanéité ; alors il se condamne à *faire l'assomption de la vanité de cette volonté qu'il aura fait sienne* ; volonté de spontanéité dont le symptôme d'impuissance est l'indice.

Les sujets qui veulent faire l'assomption de la relation amoureuse, faire l'expérience de cette dynamique pulsationnelle sont contraints, pour que volonté soit

---

<sup>23</sup> Ce qui revient notamment à ne pas vouloir faire feu de tout bois.

faite, de vouloir créer les conditions de l'avoir lieu de cette spontanéité sur laquelle ils n'ont pas prise. Ils sont alors contraints de vouloir, pour que volonté soit faite, *la réunion des conditions* préalables à l'avoir lieu de cette spontanéité ; spontanéité de l'énonciation qui est elle-même la condition de l'avoir lieu d'une dynamique pulsationnelle ; dynamique pulsationnelle qui est elle-même la condition de l'avoir lieu de l'assomption absolue de la relation amoureuse qui se cristallise dans l'Instant (moment de vérité de l'échange dans l'échange).

*Digression 15<sup>ème</sup> : Des conditions relatives à l'assomption absolue d'une relation amoureuse*

Payons-nous le luxe de le dire autrement en actualisant, au passage, une virtuelle réinjection: La spontanéité de l'énonciation (symptôme) *aura été l'indice* de la réunion des conditions négatives et positives nécessaires et suffisantes à son avoir lieu.

L'avoir lieu d'une dynamique pulsationnelle (symptôme) *aura été l'indice* de l'avoir eu lieu d'une énonciation spontanée ponctuée de réinjections de savoirs (relatifs à l'avoir été affecté des sujets) sous la forme de signes de ces savoirs dans le champ énonciatif.

La volonté de réunir les conditions négatives et positives nécessaires et suffisantes à l'avoir lieu d'une énonciation spontanée (symptôme) *aura été l'indice* d'une volonté des sujets de l'échange de faire l'assomption absolue de la relation amoureuse à laquelle ils se vouent corps et âme. L'expérience de l'Instant (symptôme) *aura été l'indice* d'une assomption de la relation menée à son terme (donc de l'avoir eu lieu d'une dynamique pulsationnelle qui aura été jusqu'au bout de ce qu'elle peut donc de ce que les sujets de la relation peuvent).

Pour un sujet qui vit sous la protection de la Loi de non-agression physique permanente, pour un sujet qui est en mesure d'assurer les moyens de sa subsistance, la liberté consiste à (avoir le courage de) faire l'assomption de la Loi éthique qui est la Loi du sujet en tant qu'elle est l'objet de sa volonté. Se faisant, le sujet apprendra à savoir ce qu'il ne doit pas vouloir (savoir ce qu'il désire<sup>24</sup>) pour qu'assomption de la

---

<sup>24</sup> Un grand merci à Mehdi Belhaj Kacem pour nous avoir renseigné sur le rapport qu'entretiennent le désir et la volonté : le désir est contre-volonté (ce que je ne veux pas) ; Belhaj Kacem (Mehdi), *L'esprit du nihilisme : métaphysique de l'histoire, histoire de la métaphysique*, « Castel/Sade », coll. l'Ordre philosophique, éd. Seuil, à paraître.

Remarque d'autant plus éclairante pour qui connaît bien son œuvre : (l'impossible éternisation de) la jouissance est ce que le Désir désire. Elle est donc ce que le sujet ne veut pas.

A ceci nous rajoutons que (l'impossible éternisation de) la jouissance peut être voulue par le sujet qui

Loi éthique soit faite. Se faisant, il apprendra de ce fait à savoir ce qu'il peut vouloir, les conditions à réunir, pour qu'assomption de la Loi éthique soit.

Un sujet qui a rencontré le véritable amour le sait, sans hésiter. Pour ce sujet l'assomption de la Loi éthique est indiscernable de l'assomption de la relation amoureuse (à laquelle il donne corps avec celui, celle voire ceux qui lui sont chair). En somme, pour qui a rencontré l'amour, (pour qui le sait, sans hésiter) l'optimisation de ses manières d'être affecté qu'est la Loi éthique passe par l'optimisation des manières d'être affecté de ceux qui lui sont chair. Dans la relation amoureuse, plus que n'importe où ailleurs, le sort affectuel des uns est lié au sort affectuel des autres.

## **2- Des conditions négatives aux conditions positives nécessaires à l'impulsion de la pulsation**

Comme nous l'avons laissé entendre, les conditions négatives (prendre acte du refus de pécher, don absolu de sa confiance à l'être chair, volonté de ne pas vouloir être derechef affecté d'une spontanéité de l'énonciation) sont *nécessaires mais insuffisantes* pour qu'une spontanéité de l'énonciation (donc pour qu'une dynamique pulsationnelle) ait lieu au cœur de la relation, entre les sujets. Seule *la réunion des conditions négatives et positives sont nécessaires et suffisantes à l'avoir lieu d'une énonciation spontanée impulsant une dynamique pulsationnelle.*

Les *conditions positives* sont, comme les conditions négatives, *nécessaires mais insuffisantes* à l'avoir lieu d'une spontanéité de l'énonciation au cœur de la relation. En ce sens, conditions négatives et positives sont indiscernables. Elles se distinguent dans leur rapport entre elles ; dans la mesure où, les conditions négatives sont nécessaires mais insuffisantes à l'avoir lieu des conditions positives. En d'autres termes, la condition de l'avoir lieu des conditions positives est la réunion des conditions négatives.

---

paiera le prix de l'impuissance à faire l'assomption de cette volonté. Eu égard à la Loi éthique, (l'impossible éternisation de) jouissance est ce que le sujet *ne doit pas* vouloir ; bien qu'il le puisse.

### *Digression 16ème : Réunion des sujets et distinction des profils dans l'échange*

Les conditions négatives et positives se distinguent dans leur rapport entre elles ; à la manière dont les profils des sujets de l'échange se distinguent dans l'échange qui les réunit.

### **3- Les conditions positives nécessaires à l'impulsion de la pulsation**

Si les conditions négatives renvoient au refus du péché dont le sujet aura su prendre acte, au don de sa confiance à l'être chair quelque soit la situation et à la volonté de ne pas vouloir une volonté qui soit vaine (ne pas vouloir une spontanéité de l'énonciation entre autres) ; à quoi les conditions positives renvoient-elles ?

Les *conditions positives* renvoient à une *disponibilité affectuelle* qui implique à la fois, pour être optimale, une discipline de l'énonciation, une acuité d'écoute de l'affect (qui conjoint l'écoute de l'affect de l'autre et l'écoute de cette écoute) et une distance par rapport à nos cordes sensibles, par rapport à ce qui a tendance à nous infecter moralement, alliée à une connaissance de celles propres à chacun des sujets de la relation (connaissance de leur profil et connaissance du nôtre par effet de retour).

- Cette distance implique une connaissance de nos propres vulnérabilités et, plus largement, de notre profil. Comme nous l'avons dit, le profil d'un sujet désigne la connaissance des singularités affectuelles propres à un sujet. Les singularités affectuelles renvoient aux forces et aux faiblesses d'un sujet qui se manifestent en situation selon que le sujet affectionne ou répugne le donné situationnel, la configuration dans laquelle il se trouve être (situations propices à l'actualisation de ses points forts) ou être pris (situations pathogènes, propices à l'actualisation de ses points faibles). Plus des sujets se rencontrent, donnent corps à leur relation, plus l'un et l'autre ont une connaissance précise du profil de l'autre, donc du leur. La connaissance précise de notre profil et de celle de l'autre s'acquiert par la pratique de la relation amoureuse.

La posture adéquate, dans l'optique de la Loi éthique, est de savoir, dans la mesure du possible, se distancier de ce qui nous touche profondément, de ce qui nous infecte moralement.

### *Digression 17<sup>ème</sup> : De la distinction entre « se distancier de » et « mettre à distance »*

Se distancier de nos vulnérabilités (de ce qui a tendance à nous infecter moralement) par connaissance de notre profil plutôt que de les tenir à distance. La différence entre « se distancier de » et « tenir à distance » est comparable à celle entre le choix de s'exposer à des situations pathogènes choisies et le choix spinoziste de « persévérer dans son être » (conatus), synonyme du choix deleuzien de « favoriser les bonnes rencontres ». Dans la mesure où ils impliquent tous les deux une connaissance précise de notre profil, ils sont indiscernables. Ils se distinguent dans la mesure où le premier consiste en un dosage de l'exposition immunostimulante et le second en une fuite spinozo-deleuzienne devant le pathogène. La distanciation est une technique d'exposition mesurée qui implique que le sujet fasse face à ses vulnérabilités en situation pour renforcer son immunité. Elle contraste avec la technique de favoriser systématiquement les bonnes rencontres dans la mesure où le sujet de la distanciation aspire, eu égard à la Loi éthique, à investir des situations qui lui sont a priori pathogènes et refuse de faire l'assomption d'un choix qui pourrait le conduire tout droit à l'emprisonnement dans sa citadelle, dans le cercle resserré des êtres qui lui sont chair.

Quoiqu'il en soit, une telle distance et une connaissance du profil des sujets de la relation sont la condition nécessaire à l'optimisation de l'acuité d'écoute et de la saillie qui ne va pas sans une discipline de la parole, sans une économie de la parole dite.

#### **Les conditions positives nécessaires à l'impulsion de la pulsation (suite et fin)**

- L'acuité d'écoute désigne une capacité à sortir de soi afin d'être disponible à recevoir la parole de l'autre. Cela implique d'être disponible, à la fois à ce qui se dit (écoute du sens/de l'énoncé), mais aussi à ce qui, *dans* ce qui se dit, est le plus intensément écouté<sup>25</sup> (écoute de l'écoute de l'autre ; écoute de ce qui,

---

<sup>25</sup> « Dans la discussion l'art interceptuelle dépend étroitement de l'art d'*écouter*. Mais tout art interceptuel, de même qu'il dépend d'une martialité de la vitesse irréductible à la seule « vitesse physique », de même dépend d'une *écoute économique* irréductible à la simple « ouïe » [...]. C'est une *disponibilité passionnelle* – l'empathie d'une certaine passivité originnaire et matériologue- à *cela* qui fluctue et se pulse, aux lignes de forces scandées par le chaos fluctuant du phénomène et qu'il faut savoir intercepter au bon tournant, au bon endroit, au bon moment. Plus cette saisie sera finement ponctuée, acérée, plus elle im-pulsera en retour la puissance et l'intensifiera. Plus elle agira comme une poche ou un sas, une valve ou un poumon mesurant la durée adéquate de rétention et contention, plus elle expirera et ré-impulsera la puissance avec à-propos. Dans la discussion, elle est saisie de ce

dans ce qui se dit, l'affecte). Cela implique une réflexivité relative à (l'écoute de) notre propre écoute, écoute de notre propre manière d'être affecté de l'échange et de celle qu'a l'autre d'être affecté de l'échange. L'écoute de l'écoute est écoute de l'énonciation, qui comprend, au-delà de l'énoncé, ce qui la captive, ce qu'elle capte : l'affect qui la saisit, l'affect qu'elle saisit et qui se manifeste dans l'échange. L'acuité d'écoute est une capacité à être à l'affût des affects (donc des signes) qui se manifestent dans l'échange ; et pour cela même nécessite une capacité à sortir de soi.

Quoiqu'il en soit, l'acuité d'écoute est une condition nécessaire à une discipline de l'énonciation qui favorise les saillies.

- La discipline de l'énonciation désigne une capacité à sortir de soi afin de ne pas systématiquement parler à tort et à travers (de soi), afin de ne pas être égocentrique (de ne pas résumer la relation à un simple rapport à soi) ; ce qui reviendrait à l'abolition de tout échange, si tel était le cas. La discipline de l'énonciation consiste en un souci de l'autre (donc de soi) qui est voué à ce que l'acuité de son écoute ne pâtisse pas de nos dires, pour que son pavillon n'ait pas à se mettre en berne, pour ne pas l'obliger à fermer les écoutilles. Cela n'implique pas que ni l'un ni l'autre ne doivent jamais parler de ce qui les infecte moralement. Se distancier de ce qui nous infecte moralement peut passer par le dialogue avec l'autre, qui, sans com-pâtir, peut nous aider à endiguer l'infection. Nos vulnérabilités, nos faiblesses (symptôme) sont l'indice d'une absence de distance du sujet par rapport à ce qui a tendance à l'infecter moralement. Dans le cas où le moral d'un sujet est infecté, ceux qui l'aiment ne peuvent pas ne pas se faire oreille afin d'aider ce sujet à se distancier de l'objet de l'infection.

Dans ce cas, si le sujet qui reçoit cette demande d'écoute n'est pas affectuellement disponible ; alors il est confronté à l'épreuve de l'amour, qui consiste, en l'occurrence, à trouver, autant que faire se peut, les ressources pour se rendre disponible, pour se distancier, avant toute chose, de ce qui le

---

qui dans *cela qui est dit* fluctue le plus intensément dans toutes les écoutes en présence, tous ceux qui écoutent. [...]. L'écoute interceptuelle n'écoute donc pas simplement « tout ce qui se dit » pour le synthétiser au mieux, mais bien *dans* tout ce qui se dit dans la conversation *ce qui s'y écoute* le plus et le plus intensément [...]. Écoutant l'écoute qui accueille la circulation des dires, des énonciations, des pensées, l'intercept opère un régime comme feuilleté de sélections : [...] cela qui dans la circulation de parole est *le plus intensément* écouté. » ; Belhaj Kacem (Mehdi), *Society*, « De l'ontologie du lieu à l'appropriation du jeu », *opus cit.*, pp 184-185.

rend indisponible ; afin d'avoir une acuité d'écoute suffisante pour, en dernier ressort, savoir trouver les bons mots. L'épreuve (de l'amour), pour autant qu'elle se solde par un succès, se solde par une preuve (d'amour) ; preuve qui est la réponse à la demande d'écoute de l'autre ; preuve que celui qui y répond l'aime en ayant su se rendre disponible pour soutenir le sujet qui en avait besoin. L'épreuve (de l'amour) ne peut pas ne pas se solder par une preuve (d'amour), pour autant que le sujet à qui est adressé cette demande d'écoute (de preuve) à la fois aime et ne soit pas, au moment de la demande, moralement infecté ; infection qui l'empêcherait d'y répondre avec succès. Bien qu'elle puisse arriver, une telle situation est rare pour autant que chacun des sujets de la relation connaît le profil des autres ; pour autant que chacun a des vulnérabilités qui lui sont propres, le profil des uns permet de pallier aux faiblesses des autres et vice versa.

La discipline de l'énonciation permet au sujet qui la pratique de peser ses mots, d'être incisif sans être agressif, pour mettre à l'aise, dans l'échange, les sujets de l'échange quand un sujet qui semble être épineux pour un d'eux est abordé. Aux abords d'un sujet sensible, il ne faut pas hésiter à ménager l'autre pour ne pas que l'abord de ce sujet ne l'infecte moralement. Il ne faut pas hésiter à temporiser, à mettre en suspend l'abord d'un tel sujet ; tout en restant vigilant à l'instant, tout en étant à l'affût de l'instant où le sujet épineux pourrait être abordé avec distanciation.

La discipline de l'énonciation est discipline de ce qui de l'énonciation peut l'être, afin de donner un impact affectuel supplémentaire à la réplique dite. L'acuité d'écoute d'un sujet est proportionnelle à ce qu'il intercepte *dans* ces répliques, à ce qui le saisit, et à ce qu'il saisit/comprend de ce qui, *dans* ces répliques, l'aura saisi/affecté.

La discipline de l'énonciation, discipline de ce qui de l'énonciation peut l'être, fonde un discours ; le discours de passe, qui est discours improvisé sur l'énonciation, sur l'énonciation de ce qui, dans l'échange, au-delà de l'énoncé, est intercepté. *La pratique du discours de passe désigne l'art de saisir l'instant* (où une réplique aura un maximum d'impact affectuel, où son énonciation spontanée sera le plus à même d'impulser, dans l'échange, une dynamique pulsationnelle entre les sujets de l'échange) *et d'intercepter dans l'instant* les signes qui, dans l'échange, conditionnent la spontanéité de

l'échange. La pratique du discours de passe est, en ce sens, *l'art de mettre en forme son inconscient en relation avec celui des sujets de l'échange*. En cela, la pratique du discours de passe est *l'improvisation d'une co-pensée*.

## **VIII] De la relation entre l'assomption de la relation amoureuse et la Loi éthique :**

### **1. Le sujet à l'épreuve du rapport de force entre volonté et désir**

*Digression 18<sup>ème</sup> : Le savoir en tant qu'« articulateur » du rapport de force entre désir et volonté*

Le savoir relatif à l'avoir été affecté du sujet est le médiateur du rapport de forces qu'entretiennent volonté et désir. En formulant les objets-causes des affects qui se seront manifestés, en formulant ce dont les symptômes (dont son corps aura été le lieu) sont l'indice; le sujet *sait* ce qu'il *aura désiré*, ce qui *aura été* insu de lui-même (et qui à avoir été insu ne pouvait être l'objet de sa volonté). Sachant ce qu'il aura désiré, la question se pose alors au sujet de savoir s'il *veut* ce qu'il aura désiré et à sous quelles conditions *peut-il* vouloir ce qu'il aura désiré. Eu égard à la Loi éthique, cela implique qu'il se demande d'une part si une telle volonté n'est pas empreinte de vanité et d'autre part, s'il fait sienne cette volonté, de savoir ce qu'il *doit* vouloir (quelles conditions sont requises) pour que volonté soit faite.

La vérité (l'avoir été affecté du sujet) est du côté du désir. Le savoir relatif à l'avoir été affecté du sujet fait pont entre volonté et désir : il implique la formulation d'une décision *quant à ce qu'il aura été*, sans pour autant mettre la volonté en jeu. Le savoir relatif à ce que je veux (le « savoir-si-je-veux-ce-que-j'aurai-désiré») est du côté de la volonté : il implique une décision *quant à ce qui est* l'objet de ma volonté ; décision qui s'impose, pour autant que la donne est changée (il y a *maintenant* quelque chose que je sais et qui m'aura été insu).

L'assomption de la relation amoureuse aura été l'événement du jeu : ni vainqueur, ni perdant ; pour autant que le sort affectuel des uns est lié au sort affectuel des autres. Un jeu dont le seul but aura été de faire circuler, autant que faire se peut dans l'échange, l'énergie (les affects) au cœur de la relation, entre les sujets qui lui donnent corps. Un jeu dont le seul but aura été le partage d'intensités propres à chacun ; intensités dont chacun impulse la dynamique de la répercussion sur les

sujets de l'échange. L'assomption de la relation amoureuse aura été une épreuve où des sujets qui auront eu le bonheur de se rencontrer apprennent à parfaire la connaissance qu'ils ont du profil de l'autre, donc du leur, afin d'être en mesure de saisir l'instant où ils seront en mesure de se saisir l'un, l'autre ; afin d'être en mesure d'impulser une dynamique relationnelle, de faire partager donc circuler les intensités qui les saisissent l'un, l'autre. L'assomption de la relation amoureuse aura été une épreuve où les sujets jouissent de la pulsation partagée qu'ils auront impulsé. Jouir de faire jouir les êtres qui nous sont chairs aura été l'indice de la jouissance de l'amour, de la jouissance de la relation amoureuse dont un sujet aura fait l'assomption ; pour autant que la jouissance de faire jouir l'autre (la jouissance de l'amour) ne fasse pas l'objet d'une volonté (ne soit pas volonté de jouir... (de la jouissance) de l'autre). Vouloir jouir de la jouissance de l'autre n'est pas l'indice (de la jouissance) de l'amour dans la mesure où l'amour n'aura pas fait l'objet d'une décision : il s'impose à vous. L'assomption de la relation amoureuse, quant à elle, aura fait l'objet d'une décision relative à la mise à l'épreuve de l'amour que l'on voue corps et âme aux êtres qui nous sont chair. C'est pourquoi l'assomption de la relation amoureuse, indiscernable de La Loi éthique pour qui a rencontré l'amour, est une épreuve où les sujets apprennent à décider de ce qu'ils ne doivent pas vouloir en sachant ce qu'ils auront désiré/ce dont ils auront été affectés, pour décider de ce qu'ils peuvent vouloir (pour savoir réunir les conditions nécessaires et suffisantes) afin que volonté puisse être faite (afin de donner une effectivité à la Loi éthique : optimiser systématiquement ses manières d'être affecté quelque soit la situation).

Déduction : Le point d'indiscernabilité entre volonté et du désir est la Loi éthique/la Loi du sujet car l'optimisation systématique de ses manières d'être affecté est à la fois ce que tout sujet veut et désire. Ils se distinguent clairement (dialectiquement) dès lors que le sujet sait ce qui l'aura affecté, ce qu'il aura désiré (l'objet-cause de l'affect qui lui aura été insu), dès qu'il décide de ce qu'il n'aura pas voulu (de ce qui l'aura agi et dont il n'aura pas décidé : l'objet-cause de l'affect). Dès que le savoir reprend ses droits, dès que le sujet fait de la Loi éthique l'objet indéfectible de sa volonté, le repère de (la mise en forme de) sa pensée ; le sujet sait, d'expérience, ce qu'il ne doit pas vouloir (les désirs/les pulsions à ne pas confirmer), et donc sait, pratiquement, ce qu'il peut vouloir (la réunion des conditions nécessaires et suffisantes) afin que volonté soit faite.

Déduction : La discipline de l'énonciation est la discipline de la pulsion imposée par la relation amoureuse (le désir -amoureux-). L'assomption de la relation amoureuse, qui, indiscernable de la Loi éthique, est le point de rencontre entre volonté et désir. L'énergie pulsionnelle subsiste malgré la rencontre amoureuse ; mais seule subsiste l'énergie du pulsionnel que méta-morphose la relation amoureuse en énergie pulsationnelle. En ce sens, la spontanéité, qui aura été l'indice de l'assomption de la relation amoureuse, est l'événement de la pulsion.

## **2- L'épreuve des situations cornéliennes : de la disjonction entre Loi éthique et assomption de la relation amoureuse**

Comme nous l'avons laissé entendre, la preuve se distingue du signe dans la mesure où la preuve est une réponse à une demande de l'autre qui sollicite notre soutien (demande de -don de- preuve d'amour). Le signe est, dans son émission, spontané ; alors que le don de preuve (d'amour) fait l'objet d'une décision dans la mesure où elle peut parfois, quelque peu coûter à celui auquel la demande de preuve est adressée. Quand elle n'est pas le désespérant test de savoir avec certitude si l'aimé(e) nous aime, la demande de don de preuve d'amour est une demande de soutien qui est l'indice d'une absence de distanciation du sujet qui la formule par rapport à ce qui l'infecte moralement. L'infection du moral est, pour rappel, l'indice d'une exportation des affects contractés dans le champ social au lieu de la relation amoureuse ; affects desquels un sujet a du mal à se distancier.

La preuve ne va pas sans une demande que l'un adresse à l'autre ; demande (de don) de preuve (d'amour) qui constitue, pour le sujet auquel elle est adressée, une (mise à l') épreuve (de l'amour). Comme nous l'avons dit, la réponse à la demande de preuve, le don de preuve, dépend de la disponibilité affectuelle de celui auquel cette demande est adressée (de celui dont l'amour est mis à l'épreuve). Celui dont l'amour est mis à l'épreuve ne peut pas ne pas faire don de la preuve d'amour demandée ; à moins que celui-ci ait lui aussi contracté une infection.

Cependant, les choses se compliquent lorsque la demande de don de preuve est simultanée. C'est le cas des situations cornéliennes. Ce sont des situations dans lesquelles se pose un dilemme qui nécessite (comme tout dilemme) une prise de décision, un choix qui s'impose entre deux options qui comportent chacune un inconvénient de taille. Aussi rares soient-elles, les situations cornéliennes concernent

des situations dans lesquelles les sujets de la relation tombent sur l'os de la disjonction entre la Loi éthique et l'assomption de la relation amoureuse : soit le choix éthique d'optimiser ses manières d'être affecté au sérieux détriment de l'optimisation de celles de l'être chair, soit le choix d'amour d'optimiser les manières d'être affecté de l'être chair au sérieux détriment de l'optimisation des miennes. Loi éthique et assomption de la relation amoureuse sont indiscernables, ne cessent d'être conjointes en dehors de l'avoir lieu d'une situation cornélienne qui les distinguent.

Il ne reste plus alors qu'à évaluer dans l'échange, avec toute la distanciation que requièrent ses situations, les implications concrètes du choix de l'une et de l'autre option du dilemme ; à savoir l'impact affectuel de ces implications concrètes sur chacun des sujets. Ce sont l'évaluation de ces implications opérées par des sujets, qui, au moment de celle-ci, auront su se distancier de dilemme ; qui, dans l'échange, leur permettent de s'accorder sur la décision à prendre. Quoiqu'il en soit, celui qui n'aura, dans une situation cornélienne, pas respecté la Loi éthique, est indiscernable de celui qui aura fait don de (la plus belle des) preuve(s) d'amour (qui soit) ; pour autant que la décision dont il aura pris acte ne l'infecte pas moralement ; pour autant qu'elle ne fasse l'objet ni de regrets, ni de reproches à venir.

## **Conclusion : De l'amour de la jouissance à la jouissance de l'amour**

Vouloir faire l'assomption de l'amour de la jouissance contraint le sujet à ne pas vouloir l'impossible éternisation de celle-ci (ce qu'il désire) sous peine d'une impuissance à l'apprécier, pouvant aller jusqu'à sa dépréciation ; sous peine d'une impuissance à jouir par la dépréciation de ce qu'elle est : le zénith de l'intensité affectuelle qui ne cesse pas de ne pas s'éterniser.

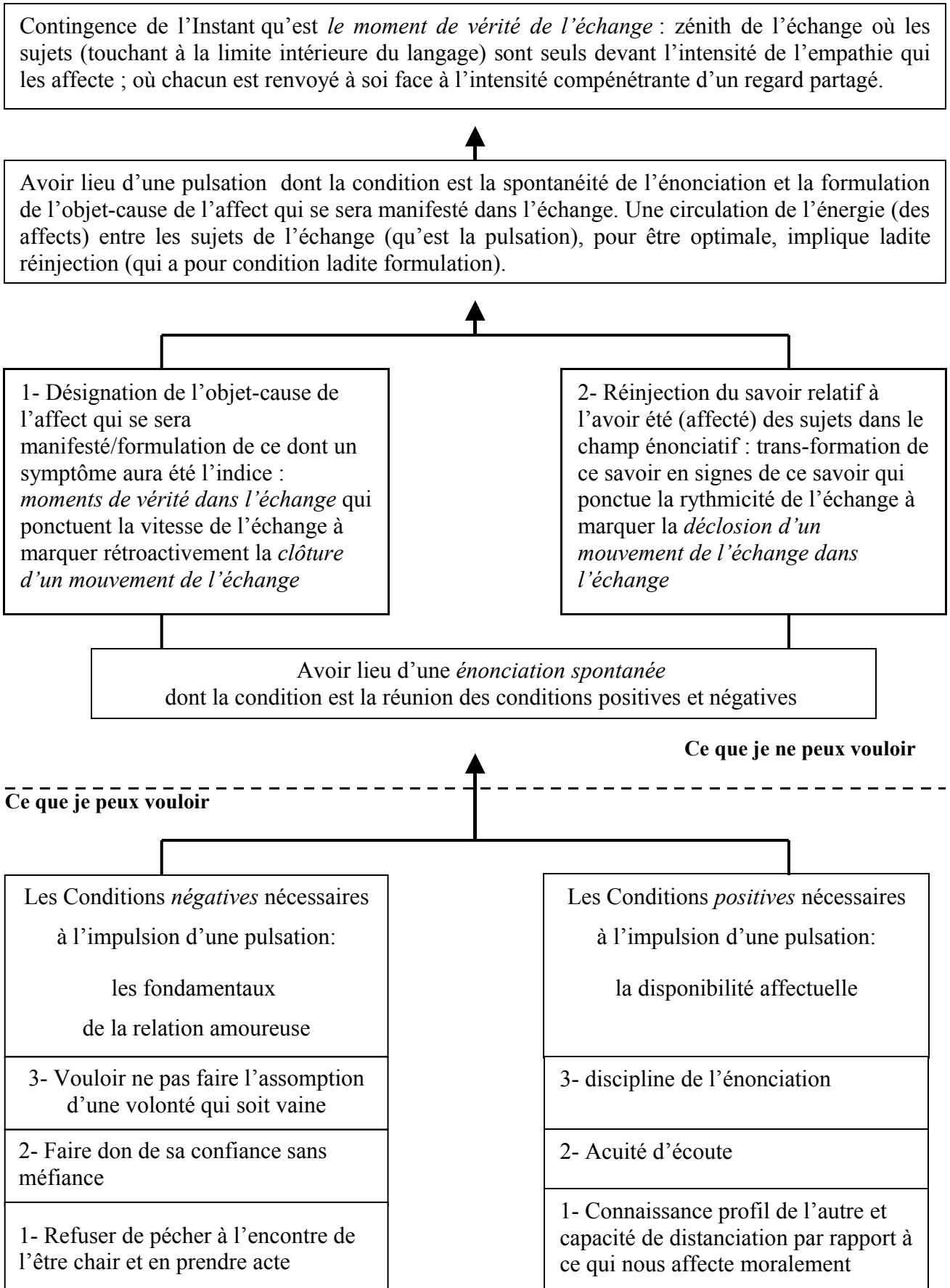
Pour qui a rencontré l'amour, l'amour de la jouissance et la jouissance de la relation amoureuse sont indiscernables. Vouloir faire l'assomption de la jouissance de l'amour contraint le sujet à ne vouloir jouir ni de l'Instant, ni de la dynamique d'une pulsation, ni d'une énonciation spontanée sous peine de ne le pouvoir pas. L'assomption de la jouissance de l'amour est sous condition : le sujet est contraint de vouloir ce qu'il peut vouloir afin que volonté soit faite. Le sujet qui, après l'avoir désirée, veut (recommencer à) faire l'assomption de (l'amour de la jouissance) de la relation amoureuse contraint le sujet à vouloir la réunion des conditions (négatives et positives) préalables à son avoir lieu. Pour que volonté soit faite, le sujet est contraint de respecter ces conditions. Le respect de ces conditions demande une discipline qui fonde un art de vivre, un savoir-vivre : la mise en forme d'une pratique par laquelle s'acquiert ce savoir.

L'amour est, dans l'acception à laquelle nous ne voulons pas cesser de donner corps, une relation hors-sexe ; bien que l'amour ne puisse pas ne pas impliquer le sexe dans le cas d'une relation de couple (dans le cas où les sujets de la relation sont de sexe opposé). Les êtres chair à un sujet sont plus pour lui que de simples amis. L'indiscernabilité actuel de l'ami(e) et de l'être chair est l'indice que l'époque conçoit l'amour comme une relation qui ne peut pas ne pas avoir à voir avec le sexe (excepté l'amour paternel et maternel). Contrairement à un être chair, un ami est un sujet qui nous impose simplement le respect des conditions négatives de l'amour : l'amitié est la manière dont un sujet nous impose le simple respect des conditions négatives de l'amour.

Pour un sujet qui a rencontré l'amour, la Loi éthique est indiscernable de l'amour, dont l'assomption, qui est celle de la relation où il a lieu, impose le respect des dites conditions. L'amour ne se décrète pas mais s'impose à nous. Son assomption aura été désirée pour qui l'a rencontré ; et qui aura été capable de la mener à terme ne cesse pas de vouloir la mener à terme. Vouloir faire l'assomption de l'amour (de l'amour de la jouissance de la relation amoureuse) est indiscernable du strict respect de la Loi éthique ; de la Loi du sujet qui consiste à optimiser systématiquement ses manières d'être affecté quelque soit la situation. Ainsi, l'indiscernabilité de la Loi éthique et de l'assomption de la relation amoureuse ne peut pas ne pas impliquer une *éthique de la volonté*.

Ainsi, la méta-morphose de la jouissance est l'indice d'une rencontre amoureuse, de l'expérience de la relation amoureuse : la jouissance ne se sera pas résumée à la jouissance phallique ; elle s'inscrit au cœur de cette relation au point d'être (amour de la) jouissance de l'amour (partagé(e) avec les êtres qui nous sont chair). En ce sens, la rencontre amoureuse, la relation amoureuse à laquelle elle aura donné lieu, aura été l'événement de la jouissance.

## Du système des conditions nécessaires et suffisantes à l'assomption absolue de la relation amoureuse



# Table des matières

## **Introduction**

### **I] De la relation d'exception qu'est la relation amoureuse**

- Digression 1<sup>ère</sup> : *La Loi de l'existence et ses implications : du contrat social et des règles formelles (règles civiques, règles de civilité et règles communautaires)*
- Digression 2<sup>ème</sup> : *Corps social et pulsions*

### **II] Spontanéité de l'énonciation et pulsions : énergie pulsionnelle et énergie pulsationnelle**

### **III] Des objets-causes des conflits dans la relation amoureuse et de leurs impacts**

- Digression 3<sup>ème</sup> : *Communautarisme et liberté d'expression*
- Digression 4<sup>ème</sup> : *Du processus de désacralisation du religieux et ses implications*
- Digression 5<sup>ème</sup> : *l'Instant... : du coup de foudre*

### **IV] Faire sens du symptôme/désigner l'objet-cause de l'affect passe par une décision relative à la formulation de l'affect qui se sera manifesté:**

#### 1- L'exemple du vouloir être (affecté) et ses affres

- Digression 6<sup>ème</sup> : *L'impuissance à jouir est l'indice d'une volonté de jouissance*
- Digression 7<sup>ème</sup> : *De l'articulation entre signe, symptôme/affect et objet-cause de l'affect*
- Digression 8<sup>ème</sup> : *Le transcendantal de la vérité : l'existence du sujet*

#### 2- Du processus de prise de décision relatif à la formulation de l'affect qui se sera manifesté

- Digression 9<sup>ème</sup> : *Du forçage*

1. Digression 10<sup>ème</sup> : *De l'incertitude existentielle et sa suspension*

**V] De la pulsation amoureuse: de la vitesse à la rythmicité de l'échange**

- De la réinjection : le processus de trans-formation d'un savoir en signe de ce savoir

1. Digression 11<sup>ème</sup> : *Discours standard et discours de passe (discours improvisé ayant l'énonciation pour objet)*

- De la schize qui divise le sujet entre sujet de l'énoncé et sujet de l'énonciation

- Digression 12<sup>ème</sup> : *De la distinction entre relation communautaire et relation amoureuse*

- De la rythmicité de l'échange : « le sens du rythme » en tant qu'indice de l'assomption menée à terme d'une relation amoureuse

- Digression 13<sup>ème</sup> : *De la distinction entre relation amoureuse et échange*

- Digression 14<sup>ème</sup> : *De la distinction entre digression et déduction*

**VI] En lui montrant, par des signes, qu'il affecte son corps, le symptôme indique quelque chose au sujet à propos de lui**

**VII] De la réunion des conditions nécessaires et suffisantes à l'avoir lieu d'une énonciation spontanée impulsant une pulsation :**

- Les conditions négatives nécessaires à l'impulsion de la pulsation

1. Digression 15<sup>ème</sup> : *Des conditions relatives à l'assomption absolue d'une relation amoureuse*

- Des conditions négatives aux conditions positives nécessaires à l'impulsion de la pulsation

1. Digression 16<sup>ème</sup> : *Réunion des sujets et distinction des profils dans l'échange*

- Les conditions positives nécessaires à l'impulsion de la pulsation

- Digression 17<sup>ème</sup> : De la distinction entre « se distancier de » et « mettre à distance »

## **VIII] De la relation entre l'assomption de la relation amoureuse et la Loi éthique :**

1- Le sujet à l'épreuve du rapport de force entre volonté et désir

- *Digression 18<sup>ème</sup> : Le savoir en tant qu'« articulateur » du rapport de force entre désir et volonté*

2- L'épreuve des situations cornéliennes : de la disjonction entre Loi éthique et assomption de la relation amoureuse

**Conclusion : De l'amour de la jouissance à la jouissance de l'amour**

**Annexe : Du système des conditions nécessaires et suffisantes à l'assomption absolue de la relation amoureuse**

Un sujet qui se demande, ne serait-ce qu'une fois, s'il aime vraiment les sujets avec lesquels il entretient une relation amoureuse n'aura pas connu de véritables amours. Les sujets qui l'ont rencontré le savent ; ils le savent d'un savoir qui ne souffre d'aucune hésitation. Ils savent ce qu'est l'amour ; ils savent, après avoir fait l'assomption de la relation amoureuse qu'elle est l'événement du jeu : un jeu où le sort affectuel des uns est, pour le meilleur comme pour le pire, lié au sort affectuel des autres ; un jeu qui ne connaît ni vainqueur ni perdant.

**C'est la rencontre de ce que Beckett ne manquerait pas d'appeler nos dépeupleurs, l'assomption menée à terme de la relation amoureuse, qui, bien plus que toute autre, renseigne rétroactivement sur la Loi de l'existence qu'est la présence de l'autre avec laquelle je ne peux pas ne pas compter. L'existence (notre être en vie), sa Loi (la présence de l'autre), est le transcendantal de la condition humaine.**